

xxxx-xxxxxxxx	0452080178	2024	EUR	25.0.5	m02-f	xx/xx/xxxx	90		C-cap 1
---------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	---------

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : EVS BROADCAST EQUIPMENT
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Rue du Bois St-Jean N° : 13 Boîte :
Code postal : 4102 Commune : Ougrée
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège
Adresse Internet : www.evs.com
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0452.080.178

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 15-06-2022

Ce dépôt concerne :

- ☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 20-05-2025
- ☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2024 au 31-12-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2023 au 31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.5, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 6.20, C-cap 8, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

N°	0452080178	C-cap 2.1
----	------------	-----------

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Vincent Frédéric

Executive Vice President Renault Group IS/IT & Digital,
Chairman of Renault Digital and member of the Renault
Group's Board of Management
Sente de Pierre Roux 74
78370 Plaisir
FRANCE
Début de mandat : 2022-05-17

Fin de mandat : 2026-05-19

Administrateur

Miserez Marco

Senior Equity Investment Manager at Belfius Insurance
Avenue Don Bosco 19 5
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-05-17

Fin de mandat : 2026-05-19

Administrateur

Counson Michel

Ingénieur
Rue Bois Saint Jean 18
4102 Ougrée
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-05-21

Fin de mandat : 2028-05-16

Administrateur délégué

7 Capital sprl

0895361369
Rue de Payot 14
1380 Lasne
BELGIQUE
Début de mandat : 2017-05-16

Fin de mandat : 2025-05-20

Administrateur

Accompany YOU sprl

0666587562
Rue Elise 34
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-05-16
Début de mandat : 2019-05-21

Fin de mandat : 2027-05-18
Fin de mandat : 2023-05-16

Administrateur
Administrateur

Frinso Srl

0790649572
Rue d'Angoussart 23
1301 Bierges
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-05-16

Fin de mandat : 2027-05-18

Administrateur

N°	0452080178	C-cap 2.1
----	------------	-----------

InnoConsult SPRL

0811760534
De Cauwerstraat 41
9100 Sint-Niklaas
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-05-21

Fin de mandat : 2028-05-16

Administrateur

InnoVision BV

0732512722
Heiebreestraat 24
9031 Drongen
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-05-16

Fin de mandat : 2027-05-18

Administrateur

The House of Value Advisory & Solutions

0661828030
Oudenaaksestraat(E) 7/A
1671 Elingen
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-05-21

Fin de mandat : 2028-05-16

Président du Conseil d'Administration

EY Réviseurs d'entreprises SRL (B-00160)

0446334711
Kouterveldstraat 7B 001
1831 Diegem
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-05-17

Fin de mandat : 2025-05-20

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

D'ADDARIO Carlo-Sébastien (A-02506)

Kouterveldstraat 7B 001
1831 Diegem
BELGIQUE

N°	0452080178	C-cap 2.2
----	------------	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

N°	0452080178	C-cap 3.1
----	------------	-----------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	58.753.223,96	68.032.443,5
Immobilisations incorporelles	6.2	21	11.960.781,96	15.292.377,54
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	36.115.071,56	36.710.856,81
Terrains et constructions		22	29.466.442,59	31.920.489,8
Installations, machines et outillage		23	3.367.133,19	53.062,53
Mobilier et matériel roulant		24	1.959.925,49	2.105.969,55
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	22.900	22.900
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	1.298.670,29	2.608.434,93
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	10.677.370,44	16.029.209,15
Entreprises liées	6.15	280/1	9.531.541,84	15.861.541,84
Participations		280	8.031.541,84	7.361.541,84
Créances		281	1.500.000	8.500.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1.137.925,6	99.000
Participations		282	1.137.925,6	99.000
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	7.903	68.667,31
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	7.903	68.667,31

N°	0452080178	C-cap 3.1
----	------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>175.159.384,36</u>	<u>142.446.745,11</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	32.158.724,5	31.273.088,22
Stocks		30/36	32.158.724,5	31.273.088,22
Approvisionnements		30/31	20.288.121,87	19.314.504,62
En-cours de fabrication		32	3.637.604,76	2.887.857,93
Produits finis		33	6.834.330,67	6.042.022,35
Marchandises		34	1.398.667,2	3.028.703,32
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	58.237.797,76	57.008.476,13
Créances commerciales		40	56.319.253,6	54.347.557,25
Autres créances		41	1.918.544,16	2.660.918,88
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	47.104.494,26	34.930.399,44
Actions propres		50	16.917.135,02	17.174.136,97
Autres placements		51/53	30.187.359,24	17.756.262,47
Valeurs disponibles		54/58	33.570.430,83	12.576.882,95
Comptes de régularisation	6.6	490/1	4.087.937,01	6.657.898,37
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	233.912.608,32	210.479.188,61

Page 7 of 90

Page 8 of 90

N°	0452080178	C-cap 4
----	------------	---------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	211.336.505,86	175.654.751,25
Chiffre d'affaires	6.10	70	178.640.401,98	145.054.357,38
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	-6.630.413,8	1.158.916,84
Production immobilisée		72	36.277.369,42	26.390.219,56
Autres produits d'exploitation	6.10	74	3.049.148,26	3.051.257,47
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	170.964.513,38	148.439.825,12
Approvisionnements et marchandises		60	37.041.108,17	30.594.095,54
Achats		600/8	35.606.116,8	38.823.027,33
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	1.434.991,37	-8.228.931,79
Services et biens divers		61	59.279.722,2	48.059.453,26
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	40.915.322,31	36.917.347,81
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	40.039.661,39	28.343.401,19
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	-8.551.761,24	280.900,47
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	335.303,13	3.800.280,3
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	760.458,4	444.346,55
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	1.144.699,02	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	40.371.992,48	27.214.926,13

N°	0452080178	C-cap 4
----	------------	---------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	4.040.147,25	3.104.198,18
Produits financiers récurrents		75	4.040.147,25	3.104.198,18
Produits des immobilisations financières		750	187.912,94	665.745,22
Produits des actifs circulants		751	831.789,11	225.499,42
Autres produits financiers	6.11	752/9	3.020.445,2	2.212.953,54
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	2.054.271,82	1.949.941,77
Charges financières récurrentes	6.11	65	2.054.271,82	1.949.941,77
Charges des dettes		650	577.681,59	384.562,99
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	1.476.590,23	1.565.378,78
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	42.357.867,91	28.369.182,54
Prélèvement sur les impôts différés		780	45.568,3	74.507,47
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	5.022.697,38	1.786.092,77
Impôts		670/3	5.022.697,38	1.845.197,27
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	0	59.104,5
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	37.380.738,83	26.657.597,24
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	136.704,92	226.002,23
Transfert aux réserves immunisées		689	1.000.000	997.770
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	36.517.443,75	25.885.829,47

N°	0452080178	C-cap 5
----	------------	---------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres
sur l'apport
sur les réserves

Affectation aux capitaux propres
à l'apport
à la réserve légale
aux autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

Intervention des associés dans la perte

Bénéfice à distribuer
Rémunération de l'apport
Administrateurs ou gérants
Travailleurs
Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	85.101.517,93	63.891.945,43
(+)/(-)	(9905)	36.517.443,75	25.885.829,47
(+)/(-)	14P	48.584.074,18	38.006.115,96
	791/2		
	791		
	792		
	691/2		
	691		
	6920		
	6921		
(+)/(-)	(14)	69.700.135,77	48.584.074,18
	794		
	694/7	15.401.382,16	15.307.871,25
	694	14.836.228	14.845.051,6
	695		
	696	565.154,16	462.819,65
	697		

N°	0452080178	C-cap 6.2.1
----	------------	-------------

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	11.648.582,02
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	11.648.582,02	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	582.428,58
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	2.329.714,56	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	2.912.143,14	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	8.736.438,88	

N°	0452080178	C-cap 6.2.2
----	------------	-------------

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8055P	XXXXXXXXXX	17.205.313,75
8025		
8035		
(+)/(-) 8045		
8055	17.205.313,75	
8125P	XXXXXXXXXX	17.205.313,75
8075		
8085		
8095		
8105		
(+)/(-) 8115		
8125	17.205.313,75	
81312	0	

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice
8056	180.719.402,06
8126	180.719.402,06
81313	0

N°	0452080178	C-cap 6.2.3
----	------------	-------------

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	1.324.023,01
8022		
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	1.324.023,01	
8122P	XXXXXXXXXX	204.390,09
8072	347.861,94	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	552.252,03	
211	771.770,98	

N°	0452080178	C-cap 6.2.4
----	------------	-------------

GOODWILL

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXX	8.481.805,69
8023		
8033		
(+)/(-) 8043		
8053	8.481.805,69	
8123P	XXXXXXXXXX	5.375.214,51
8073	654.019,08	
8083		
8093		
8103		
(+)/(-) 8113		
8123	6.029.233,59	
212	2.452.572,1	

N°	0452080178	C-cap 6.3.1
----	------------	-------------

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	XXXXXXXXXX	56.630.485,49
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	89.133,07	
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8181	200.835,43	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	56.920.453,99	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	XXXXXXXXXX	24.709.995,69
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	2.744.015,71	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	27.454.011,4	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	29.466.442,59	

N°	0452080178	C-cap 6.3.2
----	------------	-------------

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	573.989,83
8162	5.129.351,51	
8172	114.177,93	
(+)/(-) 8182		
8192	5.589.163,41	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	520.927,3
8272	1.701.689,36	
8282		
8292		
8302	586,44	
(+)/(-) 8312		
8322	2.222.030,22	
(23)	3.367.133,19	

N°	0452080178	C-cap 6.3.3
----	------------	-------------

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	6.745.328,21
8163	924.306,52	
8173	5.280	
(+)/(-) 8183	1.031.726,25	
8193	8.696.080,98	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	4.639.358,66
8273	2.102.076,83	
8283		
8293		
8303	5.280	
(+)/(-) 8313		
8323	6.736.155,49	
(24)	1.959.925,49	

N°	0452080178	C-cap 6.3.4		
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES Valeur d'acquisition au terme de l'exercice Mutations de l'exercice Acquisitions, y compris la production immobilisée Cessions et désaffectations Transferts d'une rubrique à une autre Valeur d'acquisition au terme de l'exercice Plus-values au terme de l'exercice Mutations de l'exercice Actées Acquises de tiers Annulées Transférées d'une rubrique à une autre Plus-values au terme de l'exercice Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice Mutations de l'exercice Actés Repris Acquis de tiers Annulés à la suite de cessions et désaffectations Transférés d'une rubrique à une autre Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE DONT Terrains et constructions Installations, machines et outillage Mobilier et matériel roulant		Codes	Exercice	Exercice précédent
		8194P	XXXXXXXXXX	737.681,7
		8164		
		8174		
		(+)/(-) 8184		
		8194	737.681,7	
		8254P	XXXXXXXXXX	
		8214		
		8224		
		8234		
		(+)/(-) 8244		
		8254		
		8324P	XXXXXXXXXX	737.681,7
		8274		
		8284		
		8294		
		8304		
		(+)/(-) 8314		
		8324	737.681,7	
		(25)		
		250		
		251		
		252		

N°	0452080178	C-cap 6.3.5
----	------------	-------------

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	22.900
8165		
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	22.900	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	
8275		
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325		
(26)	22.900	

N°	0452080178	C-cap 6.3.6		
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196P	XXXXXXXXXX	2.608.434,93
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8166	1.709.274,94	
Cessions et désaffectations		8176	1.786.477,9	
Transferts d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8186	-1.232.561,68	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196	1.298.670,29	
Plus-values au terme de l'exercice		8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8216		
Acquises de tiers		8226		
Annulées		8236		
Transférées d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8246		
Plus-values au terme de l'exercice		8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actés		8276		
Repris		8286		
Acquis de tiers		8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8306		
Transférés d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(27)	1.298.670,29	

N°	0452080178	C-cap 6.4.1
----	------------	-------------

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	9.390.730,84
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	670.000	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	10.060.730,84	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	2.029.189
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	2.029.189	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	8.031.541,84	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	8.500.000
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	1.500.000	
Remboursements	8591	8.500.000	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	1.500.000	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

N°	0452080178	C-cap 6.4.2
----	------------	-------------

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,
ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE
L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	99.000
8362	1.038.925,6	
8372		
(+)/(-) 8382	1.137.925,6	
8392		
8452P	XXXXXXXXXX	
8412		
8422		
8432		
(+)/(-) 8442		
8452		
8522P	XXXXXXXXXX	
8472		
8482		
8492		
8502		
(+)/(-) 8512		
8522		
8552P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8542		
8552		
(282)	1.137.925,6	
283P	XXXXXXXXXX	
8582		
8592		
8602		
8612		
(+)/(-) 8622		
(+)/(-) 8632		
(283)		
8652		

N°	0452080178	C-cap 6.4.3
----	------------	-------------

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	
8363		
8373		
(+)/(-) 8383		
8393		
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523		
8553P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8543		
8553		
(284)		
285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>68.667,31</u>
8583	18.451,64	
8593	79.215,95	
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	<u>7.903</u>	
8653		

N°	0452080178	C-cap 6.5.1
----	------------	-------------

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
ENSCO 1523 Ltd One Angel Court Tmf Group 13th Floor EC2R 7HJ London ROYAUME-UNI	Ordinaires	50.000	100		2022-12-31	GBP	719.544	82.711
EVS Broadcast Equipment Iberica SL Avda de Europa, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 12-2C 28109 Alcobendas ESPAGNE	Ordinaires	3.006	100		2023-12-31	EUR	281.676	19.603
EVS Broadcast Equipment Inc. 700 US 46 East Floor 3 NJ 07004 FAIRFIELD ETATS-UNIS	Ordinaires	1.000	100		2023-12-31	USD	10.582.115	1.824.785
EVS Broadcast Equipment Ltd Room A, 35/F, Lee & Man Commercial Center 169 Electric Road North Point HONG-KONG	Ordinaires	10.000	99,99	0,01	2023-12-31	HKD	91.963.251	10.869.290
EVS Broadcast México S.A. de C.V. World Trade Center, Cd. De Mexico, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, 03810 Mexico MEXIQUE	Ordinaires	50.000	100		2023-12-31	MXN	3.344.315	401.240
EVS Broadcast UK Ltd One Angel Court Tmf Group 13th Floor London EC2R 7HJ ROYAUME-UNI	Ordinaires	2	100		2022-12-31	GBP	1.319.746	238.601
EVS Deutschland GmbH Fraunhoferstrasse 7 85737 Ismaning (München) ALLEMAGNE	Ordinaires		100		2023-12-31	EUR	1.866.843	357.032
EVS France Rue Brindejonc des Moulinais 6, Bat A 31500 Toulouse FRANCE	ordinaires	3.350	100		2023-12-31	EUR	5.865.115	596.824

N°	0452080178	C-cap 6.5.1						
EVS International SARL Route du Petit-Moncor 1A 1752 Villars-sur-Glâne SUISSE	Ordinaires	20	100		2023-12-31	CHF	34.468	1.283
EVS Italia S.R.L. Via Cipro 1-6° piano 25124 Brescia ITALIE	Ordinaires		100		2023-12-31	EUR	164.115	12.575
EVS Nederland B.V. Hercules 28 5126 RK Gilze PAYS-BAS	Ordinaires	400	100		2023-12-31	EUR	92.437	6.428
EVS Netherlands B.V. Hercules 28 5126 RK Gilze PAYS-BAS	Ordinaires		100		2023-12-31	EUR	2.795.598	11.392.895
MOG Technologies Lda R. Eng. Frederico Ulrich 260 4470-605 Maia PORTUGAL	Ordinaires	20.000	100		2023-12-31	EUR	4.285.376	450.040
Mecalec SMD 0467121712 Rue Nicolas Fossoul 54 4100 Seraing BELGIQUE	Ordinaires	99	49,5		2023-12-31	EUR	4.229.362	373.395
Sports Tech Belgium ASBL 1010075549 Association sans but lucratif rue du Bois Saint-Jean 13 4102 Ougrée BELGIQUE	Ordinaires		50					
TinkerList.TV BV 0564886527 Société anonyme Sluisstraat 79 boîte 3 3000 Leuven BELGIQUE	Ordinaires	3.104	21,74		2023-12-31	EUR	700.607	-202.731

N°	0452080178	C-cap 6.6
----	------------	-----------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	290.792,1	244.332,1
8681	290.792,1	244.332,1
8682		
8683		
52	19.535.495,2	17.510.875,2
8684	19.535.495,2	17.510.875,2
53	10.361.071,94	1.055,17
8686	1.071,94	1.055,17
8687	10.360.000	
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Charges à reporter
- Intérêts acquis

Exercice
4.072.937,01
24.335,56

N°	0452080178	C-cap 6.7.1
----	------------	-------------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	8.772.323
(100)	8.772.323	

Modifications au cours de l'exercice
Total dilué hors actions propres

Codes	Montants	Nombre d'actions
	8.733.094,67	14.262.956
8702	XXXXXXXXXX	1.317.459
8703	XXXXXXXXXX	13.009.565

Représentation du capital
Catégories d'actions

Actions nominatives
Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8721	511.747,4
8722	839.544
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	775.476
8746	17.795.475,19
8747	775.476
8751	1.600.000

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	0452080178	C-cap 6.7.1
----	------------	-------------

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

N°	0452080178	C-cap 6.7.2
----	------------	-------------

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Degroof Petercam Asset Management SA 0403212172 rue de l'Industrie 44 1040 Etterbeek BELGIQUE	Ordinaires	434.933	0	3
EVS Broadcast Equipment SA 0452080178 rue Bois Saint-Jean 13 4102 Ougrée BELGIQUE	Ordinaires	839.544	0	5,9
Ennismore Fund Management Ltd Kensington Church Street 5 W8 4LD London ROYAUME-UNI	Ordinaires	435.497	0	3
Otus Capital Management Ltd Queen Anne's Gate 29 SW1H 9BU London ROYAUME-UNI	Ordinaires	714.792	0	4,99
Counson Michel rue Bois Saint-Jean 18 4102 Ougrée BELGIQUE	Ordinaires	835.906	0	5,8

N°	0452080178	C-cap 6.8
----	------------	-----------

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provision pour garantie technique
Autres provisions

Exercice
2.121.588,28
6.205.507,01

N°	0452080178	C-cap 6.9
----	------------	-----------

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières	8801	560.576,44
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	560.576,44
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	560.576,44

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

N°	0452080178	C-cap 6.9
----	------------	-----------

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	560.576,44
8932	
8942	
8952	
8962	560.576,44
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	560.576,44

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	3.469.093,01
450	
9076	
9077	7.272.636,35

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Charges à imputer
- Produits à reporter

Exercice
188.333,33
3.923.390,2

N°	0452080178	C-cap 6.10
----	------------	------------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité
Ventes Broadcast

Ventilation par marché géographique
Asie - Pacifique
Amérique du Nord & Amérique Latine
Europe

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs
Cotisations patronales d'assurances sociales
Primes patronales pour assurances extralégales
Autres frais de personnel
Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	178.640.401,98	145.054.357,38
	25.513.331,41	31.454.043,43
	53.353.088,73	47.631.735,43
	99.773.981,84	65.968.578,52
740	205.087,7	296.770,5
9086	426	402
9087	415,7	391,7
9088	665.868	625.226
620	26.814.520,08	24.111.699,13
621	7.099.525,5	6.217.041,58
622	2.227.582,44	1.932.314,13
623	4.773.694,29	4.656.292,97
624		

N°	0452080178	C-cap 6.10
----	------------	------------

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-) 635 50.397,11 -284,97

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

9110 2.097.914,35 1.129.305,85

Reprises

9111 11.130.898,9 729.250,59

Sur créances commerciales

Actées

9112 757.735,91 636.312,44

Reprises

9113 276.512,6 755.467,23

Provisions pour risques et charges

Constitutions

9115 6.736.355,92 3.800.565,27

Utilisations et reprises

9116 6.401.052,79 284,97

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

640 303.524,09 233.002,5

Autres

641/8 456.934,31 211.344,05

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

9096

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

9097 4,2 2,9

Nombre d'heures effectivement prestées

9098 8.251 5.822

Frais pour la société

617 246.840,45 156.887,86

N°	0452080178	C-cap 6.11
----	------------	------------

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats
Subsides en capital
Subsides en intérêts
Ventilation des autres produits financiers
Différences de change réalisées
Autres
Ecart de conversion des devises
Produits financiers divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	277.110,16	277.109,67
9126		
754	996.000,4	1.614.896,78
	1.304.203,47	0
	1.398.483,22	1.163.270,19
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654	705.817,8	860.352,76
655	0	547.090,37
	1.348.454,02	542.498,64

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées
Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations
Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées
Ecarts de conversion de devises

Autres

Autres charges financières

N°	0452080178	C-cap 6.12
----	------------	------------

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

- Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles
- Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents
- Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
- Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

- Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
- Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents
- Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières
- Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

- Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles
- Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)
- Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
- Autres charges d'exploitation non récurrentes
- Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Charges financières non récurrentes

- Réductions de valeur sur immobilisations financières
- Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)
- Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières
- Autres charges financières non récurrentes
- Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
76		
(76A)		
760		
7620		
7630		
764/8		
(76B)		
761		
7621		
7631		
769		
66	1.144.699,02	
(66A)	1.144.699,02	
660	1.144.699,02	
(+)/(-) 6620		
6630		
664/7		
(-) 6690		
(66B)		
661		
(+)/(-) 6621		
6631		
668		
(-) 6691		

N°	0452080178	C-cap 6.13
----	------------	------------

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Réserves occultes	6.678.819,86
DNA	2.065.849,86
Subsides exonérés	-430.991,16
Provisions imposables	-107.840,74
RDT	-64.350
DRI	-23.030.265,73
DPI	-7.038.233,93
Base minimale	1.011.678,3

Codes	Exercice
9134	5.012.184,13
9135	1.977.376,25
9136	
9137	3.034.807,88
9138	10.513,25
9139	10.513,25
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives
- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	4.294.663,34
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	7.809.278,22	6.876.252,03
9146	2.271.455,46	1.069.054,89
9147	8.788.722,81	7.855.704,64
9148	4.422.518,2	6.392.440,88

N°	0452080178	C-cap 6.14
----	------------	------------

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	29.466.442,59
91621	12.000.000
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

N°	0452080178	C-cap 6.14
----	------------	------------

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	4.703.329
9216	40.090.480

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

N°	0452080178	C-cap 6.14
----	------------	------------

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice
2.121.588,28

EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de ventes

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Depuis le 1er avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les salariés du secteur des fabrications métalliques (Commission paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur. En outre, depuis le 1er janvier 2012, les employés d'EVS en Belgique sont automatiquement affiliés à un second plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue à ce plan (y compris les frais de gestion, les primes d'assurance vie, d'invalidité et d'exonération des risques) à raison de 3% du salaire annuel brut.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Les rendements garantis par les compagnies d'assurance sont la plupart du temps inférieurs ou équivalents au taux minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe ne s'est pas couvert totalement pour son risque de rendement par le biais d'un contrat d'assurance, il convient de comptabiliser une provision. Les plans chez EVS sont financés au travers de polices d'assurance de groupe. Les contrats font l'objet d'un taux d'intérêt contractuel garanti par la compagnie d'assurance. Lorsqu'un sous-financement apparaît, ce déficit est couvert par le fonds de financement et si celui-ci s'avère insuffisant, des cotisations supplémentaires sont versées par l'employeur.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

N°	0452080178	C-cap 6.14
----	------------	------------

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice
3.371.487,7

Autres garanties

N°	0452080178	C-cap 6.15
----	------------	------------

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	9.531.541,84	15.861.541,84
Participations	(280)	8.031.541,84	7.361.541,84
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	1.500.000	8.500.000
Créances	9291	33.268.018,11	25.713.856,26
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	33.268.018,11	25.713.856,26
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	14.249.070,54	12.286.214,68
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	14.249.070,54	12.286.214,68
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	187.912,94	665.745,22
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

N°	0452080178	C-cap 6.15
----	------------	------------

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	1.137.925,6	99.000
9263	1.137.925,6	99.000
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

N°	0452080178	C-cap 6.16
----	------------	------------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	1.362.372,04
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	91.501,12
95061	98.871,3
95062	
95063	14.852
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	0452080178	C-cap 6.18.1
----	------------	--------------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS
RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

N°	0452080178	C-cap 6.18.2
----	------------	--------------

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S)
ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	266.931,42
95071	98.871,3
95072	
95073	14.852
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	0452080178	C-cap 6.19
----	------------	------------

RÈGLES D'ÉVALUATION

N°	0452080178	C-cap 6.19
----	------------	------------

1. Règles d'évaluation des comptes sociaux

1.1. Actif

Généralités

Les comptes annuels sont établis dans le respect de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Immobilisations incorporelles / Recherche et développement

Les frais liés aux projets de développement sont activés au bilan à concurrence des coûts des prestataires externes ainsi que des coûts salariaux des personnes affectées aux projets. Seules sont activées les charges supportées au cours de l'exercice en relation avec des projets de R&D dont l'utilité pour l'entreprise ainsi que leur praticabilité technique est démontrée. Ces actifs sont amortis en fonction des principes comptables généralement admis en la matière, tout en considérant une durée maximum de 5 ans.

En vertu des nouvelles dispositions légales, les frais de recherche ne peuvent plus figurer au bilan. Ceux engagés au cours des exercices antérieurs restent soumis au régime précédent. EVS a exposé en 2024 un montant de EUR 30,2 millions au titre de frais de recherche, lesquels ont été amortis immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière. Cette décision se matérialise par une hausse des amortissements de EUR 30,2 millions. Le montant du cash-flow généré par la société mère au cours de l'exercice n'est en rien impacté par l'application de cette nouvelle règle d'évaluation.

Amortissement du goodwill DYVI

La durée d'utilisation de la technologie DYVI a été estimée à 5 ans, par conséquent, il a été décidé, conformément à l'article 3 :42 de l'A.R. C.Soc, de répartir les amortissements sur une durée de 5 années (terminé en juin 2021).

Frais d'établissement et immobilisations corporelles

Les frais d'établissement et immobilisations corporelles sont repris dans le bilan à leur valeur d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

Frais d'établissement 33 % à 100 %
 Constructions 5 %
 Frais d'architectes et experts 33 % à 100 %
 Matériel roulant 20 % à 33 %
 Logiciel et matériel informatique 25 % à 33 %
 Mobilier et matériel de bureau 10 % à 33 %
 Installations, machines et outillage 10 % à 33 %
 Autres immobilisations corporelles 25 % à 33 %

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition et des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Des réductions de valeur sont appliquées aux créances qui sont reprises dans les immobilisations financières en cas d'incertitudes liées au paiement de celles-ci à l'échéance.

N°	0452080178	C-cap 6.19
----	------------	------------

Stocks

Les approvisionnements et marchandises sont évalués à leur prix d'acquisition suivant la méthode des prix moyens pondérés, ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette valeur est inférieure.

Les produits finis sont évalués au coût de revient incluant les frais indirects de production.

Revenus reconnus

Certaines ventes comprennent à la fois des services d'installation, de mise en œuvre et des livraisons de produits et/ou licences. Lorsque ces contrats ont une valeur supérieure à EUR 500K et sont étalés sur une période de plus de 3 mois, ces contrats sont donc comptabilisés comme une obligation de service achevée progressivement. Les arrangements contractuels étant liés à la création d'un actif pour le client, les revenus doivent être reconnus progressivement dans le temps, en fonction d'un pourcentage d'avancement.

Jusque fin 2023, le pourcentage d'avancement était déterminé proportionnellement au temps total prévu pour achever le projet. A partir du 1er janvier 2024, la détermination du pourcentage d'avancement est basée sur des étapes fixes. Ce changement de méthode est mis en œuvre pour mieux refléter l'état d'avancement réel et améliorer la fiabilité du revenu reconnu. La mesure de l'achèvement du projet est ainsi plus précise, s'aligne sur les pratiques du secteur et reste appropriée pour reconnaître le revenu conformément à la norme IFRS 15. Ce changement n'affecte pas matériellement les résultats financiers des périodes précédentes. L'impact sur les états financiers de l'exercice 2023 aurait été neutre (0 million EUR).

Comme autorisé par la nouvelle loi, nous procédons au netting des commandes en cours d'exécution et acomptes reçus sur commande. Avant compensation, le montant des commandes en cours d'exécution s'élevait à 824.590€ et nous n'avions pas d'acompte reçus sur commande.

Créances à un an au plus

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sur créances sont actées lorsque la valeur de réalisation estimée de ces créances semble être inférieure à leur valeur nominale et sont reprises si elles ne sont plus nécessaires.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont inscrits à leur valeur nominale.

1.2. Passif

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et pertes prévisibles auxquels la société est exposée.

Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les provisions fiscales et sociales sont fixées par l'évaluation de la dette la plus probable.

1.3. Règles de conversion de l'actif et du passif en devises

Les créances, dettes, placements de trésorerie et valeurs disponibles en devises sont inscrits au bilan au cours de la date de clôture. Tant les écarts de conversion positifs que négatifs sont portés en compte de résultats.

1.4. Subsides et avances récupérables

Conformément à l'avis 138/1 de la C.N.C., les avances récupérables accordées par la Région Wallonne au profit d'activités de recherche appliquée ou de développement sont comptabilisées en produits d'exploitation, et leur remboursement en charges d'exploitation.

Les subsides en capital accordés par les autorités publiques et relatifs à des investissements d'actifs corporels sont pris en compte à partir de leur date d'attribution et ensuite affectés en produits au prorata des amortissements.

Ils figurent dans les postes VII. Subsides en capital et IX B. Impôts différés et latences fiscales. Selon les normes comptables, leur amortissement est imputé en produits financiers et en prélèvements sur impôts différés.

1.5. Contrat de location (EVS comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

a. Locations financières

Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

b. Locations simples

Lorsque des actifs sont mis en location sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

1.6. Tax Shelter

EVS se conforme à l'avis de la Commission des Normes Comptables de Belgique (CNC/CBN) sorti en mai 2015 sur le traitement comptable du "Tax Shelter" pour les conventions-cadres conclues à partir du 1er janvier 2015, de telle sorte que les droits sur les films ne sont désormais plus comptabilisés en actifs circulants.

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT FINANCIER

1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EN MILLIONS D'EUROS)

	2024	2023	2022	2024/2023
Revenu	198,0	173,2	148,2	+14,3%
Marge brute %	72,3%	69,6%	66,7%	+2,7 pts
Résultat d'exploitation - EBIT	45,0	41,1	31,7	+9,5%
Marge d'exploitation (EBIT) %	22,7%	23,8%	21,4%	-1,1 pts
Impôts sur le revenu	-3,1	-3,6	-1,4	-13,9%
Bénéfice net, part du groupe	42,9	36,9	31,3	+16,3%
Bénéfice net (%)	21,7%	21,3%	21,1%	+0,4 pts

2. FAITS MARQUANTS

2024 a été une année remarquable pour EVS. Notre performance financière solide souligne l'efficacité de notre stratégie PlayForward, qui vise à favoriser une croissance soutenue et rentable à long terme. EVS a réalisé un chiffre d'affaires record de 198 millions d'euros et a fait preuve d'une solide rentabilité, dans le haut de la fourchette de nos prévisions précédemment publiées. Nous sommes également fiers d'avoir contribué au succès de la production en direct des principaux événements sportifs qui se sont déroulés en Europe en 2024, ce qui a alimenté nos revenus de location de grands événements. Ce succès témoigne de l'efficacité de nos initiatives stratégiques.

En 2024, EVS a célébré son 30ème anniversaire, marquant trois décennies d'innovation et d'excellence. Nous avons commémoré cette étape importante avec nos clients, les opérateurs EVS et les partenaires de distribution du monde entier, avec comme point culminant la 'EVS House' pendant les Jeux olympiques de Paris. Cette célébration a non seulement honoré nos réalisations passées, mais a également renforcé notre engagement envers la croissance et l'innovation futures.

De plus, nous avons réalisé des investissements stratégiques pour renforcer davantage notre offre de solutions MediaCeption. Nous avons acquis la société MOG Technologies, basée à Porto, et réalisé une prise de participation minoritaire dans la société belge Tinkerlist. Ces investissements visent à améliorer nos capacités et à offrir encore plus de valeur à nos clients. Nous constatons les résultats positifs de nos investissements dans VIA MAP au cours des dernières années. Nous avons maintenant des solutions VIA MAP opérationnelles avec des clients dans toutes nos régions.

Comme prévu, notre segment de clientèle LAB représente notre plus grand moteur de croissance. Toutes nos régions ont contribué à la croissance de notre chiffre d'affaires, l'Amérique du Nord étant l'un des plus grands générateurs de croissance. Notre Net Promoter Score (NPS), tel que mesuré par Devoncroft, a encore augmenté, nous plaçant dans le top 10 % des entreprises les mieux classées de notre secteur. Cette réalisation reflète notre engagement indéfectible envers la satisfaction et l'excellence de nos clients.

De plus, nous avons reçu le certificat Top Employer pour la troisième année consécutive, ce qui témoigne de l'accent porté sur l'engagement des membres de notre équipe. Cette reconnaissance souligne notre souhait de créer un environnement de travail favorable et engageant, ce qui représente un objectif important de notre stratégie ESG mondiale.

Pour l'avenir, les prises de commandes importantes de 2024 ont considérablement alimenté notre carnet de commandes pour les périodes futures. Nous restons déterminés à stimuler l'innovation et à offrir une valeur exceptionnelle à nos clients et à nos stakeholders. Nos réalisations en 2024 ont jeté des bases solides pour une croissance et un succès continus dans les années à venir.

Bien que nous soyons convaincus que notre stratégie PlayForward nous aidera à accroître durablement notre part de marché et nos résultats financiers, nous restons prudents pour l'avenir car la situation économique et géopolitique reste très instable.

3. STRATÉGIE ET RELAIS DE CROISSANCE À LONG TERME

EVS se concentre sur la fourniture de « solutions de production multimédia en direct » standard avec des workflow personnalisés basés sur des solutions modernisées tirant parti des dernières technologies (IP, IA, Virtualisation, Micro-services, Open APIs, Cloud). Grâce à la convergence demandée par les diffuseurs en termes d'infrastructure pour produire du sport, des actualités et des divertissements, EVS a la possibilité de fournir davantage de composants de solutions et d'étendre ainsi le champ d'application des solutions actuelles.



- La stratégie de croissance d'EVS s'appuie sur différents leviers :
- Consolidation du leadership sur les solutions LiveCeption et Replay
 - Croissance des solutions MediaCeption et MediaInfrastructure
 - Doubler la mise en Amérique du Nord
 - Développer de manière sélective des solutions adjacentes

Les différentes solutions sont progressivement structurées dans un écosystème par lequel un client bénéficie d'une valeur plus élevée lorsque tous les composants EVS sont combinés. VIA MAP a été présenté sur le marché en 2023 comme le premier écosystème entre LiveCeption et MediaCeption. L'objectif est d'offrir une plateforme permettant une transition et une intégration en douceur et d'assurer un coût de possession optimal pour nos clients. L'écosystème vise également à faciliter les interactions entre les différentes parties prenantes de la chaîne de valeur (par exemple, les titulaires de droits et les détenteurs de droits).

Grâce à ce nouvel écosystème, EVS prévoit d'augmenter à la fois le marché adressable et sa part de marché. L'opportunité d'augmenter la part de marché réside principalement dans l'infrastructure multimédia et les solutions MediaCeption. L'année 2024 a été marquée par une forte traction du marché, complétée par un solide Net Promotor Score en hausse pour la 3^{ème} année consécutive.

EVS investit de plus en plus en Amérique du Nord afin de continuer à conquérir de meilleures parts de marché pour l'ensemble de ses solutions dans cette région à grande consommation télévisuelle. Au cours des 3 dernières années, EVS a multiplié par 3 les prises de commandes pour les clients Live Audience Business en NALA.

Ces améliorations du portefeuille de solutions ne seront pas uniquement basées sur des développements organiques. EVS intégrera des composants de solutions tierces sur la base de partenariats stratégiques et/ou d'acquisitions. De nouvelles catégories de solutions feront l'objet d'acquisitions. EVS analyse également en permanence l'opportunité de se développer dans les marchés adjacents à la diffusion. En 2024, EVS a remporté un contrat pour une très grande banque aux États-Unis pour un déploiement d'infrastructure multimédia très important.

La part du chiffre d'affaires récurrent est également en croissance sur la base des revenus liés aux Service Level Agreement attachés aux solutions déployées dans la base de clients EVS.

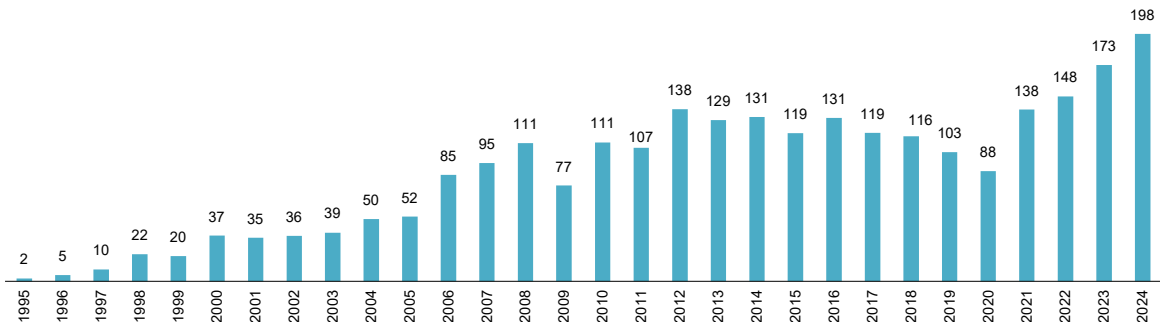
4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de EVS s'est élevé à 198,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2024, soit une augmentation de 14,3% par rapport à 2023 (+5,1% à taux de change constant et hors Big Event Rental).

Tous nos piliers de marché ont enregistré de bonnes performances en 2024. Le chiffre d'affaires des solutions LSP (Live Service Providers) a représenté 39,0% du chiffre d'affaires total du groupe : le chiffre d'affaires LSP a représenté un total de 78,0 millions d'euros en 2024. Le chiffre d'affaires LAB (Live Audience Business) a représenté 53,0% du chiffre d'affaires total avec un chiffre d'affaires global de 104,2 millions d'euros. Les Big Event Rentals ont représenté 8,0% du chiffre d'affaires total en 2024, par rapport à l'année dernière où aucun revenu n'avait été généré par ce pilier en raison de l'absence de grands événements en 2023.

D'un point de vue régional, chaque région a contribué à d'excellents résultats. En 2024, en Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA »), le chiffre d'affaires (hors Big Event Rental) s'est élevé à 88,5 millions d'euros (+2,0% par rapport à 2023). Le chiffre d'affaires (hors Big Event Rental) dans les Amériques (« NALA ») s'est élevé à 63,0 millions d'euros (+11,9% par rapport à 2023, 11,9% à taux de change constant). En Asie Pacifique (« APAC »), le chiffre d'affaires (hors Big Event Rental) s'est élevé à 30,7 millions d'euros (+1,6% à taux de change constant).

Evolution historique du chiffre d'affaires (en millions d'euros) :





Chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	APAC hors BER	EMEA hors BER	Amériques hors BER	Big Event Rentals	TOTAL
Chiffre d'affaires 2024	30.734	88.451	63.030	15.779	197.994
Évolution vs. 2023 (%)	1,6%	2,0%	11,9%	11617,5%	14,3%
Variation vs. 2023 (%) à taux de change constant	1,6%	2,0%	11,9%	11617,5%	14,3%
Chiffre d'affaires 2023	30.260	86.721	56.347	-0.137	173.191

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 42,0 millions d'euros en 2024 contre 31,8 millions d'euros en 2023.

Les coûts immobilisés en 2024 comprennent principalement les coûts de personnel interne et les coûts des consultants externes liés à la phase de développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet consiste en des logiciels et du matériel qui seront commercialisés à la fin du développement. Les dépenses prévues s'élèvent à 5,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu à partir de 2027. L'avancement de ces développements internes fait l'objet d'un suivi fréquent afin de s'assurer que les avantages économiques futurs restent assurés.

D'autres coûts de recherche et développement restent dans nos dépenses opérationnelles, car l'IAS38 ne s'applique pas spécifiquement à ces développements.

Le détail des dépenses totales de R&D est le suivant :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dépenses R&D brutes	43.731	38.695
R&D capitalisée en tant qu'actifs incorporels	-0.938	-4.177
Amortissement des immobilisations incorporelles	2.251	563
Avantages relatifs aux dépenses de R&D	-2.962	-3.245
Dépenses de R&D nettes	42.033	31.836

6. EVOLUTION DU PERSONNEL

Répartition du personnel par département (en équivalents temps plein) :

	Services Corporate	Recherche et développement	Ventes et marketing	Production et opérations	Total
31 décembre 2022	76	291	87	159	613
31 décembre 2023	72	287	93	179	622
31 décembre 2024	90	327	104	185	705

Au 31 décembre 2024, EVS comptait un total de 705 employés (équivalents temps plein) dont 21 contractuels permanents (dont 8 membres de l'équipe de direction), soit une augmentation de 13,3% par rapport à la fin de l'année 2023. Le coût salarial total s'élève à 70,0 millions d'euros en 2024 (60,5 millions d'euros en 2023). Tout au long de l'année 2024, le nombre moyen d'employés (hors CDI) s'est établi à 643, en hausse de 8,6% par rapport à 2023.

7. RÉSULTATS

7.1. Chiffres clés 2024

IFRS - en millions d'euros, à l'exception du résultat par action, exprimé en euros	1S24	2S24	2024
Revenu	98,1	99,9	198,0
Marge brute	70,6	72,5	143,1
Marge brute %	71,9%	72,6%	72,3%
Bénéfice d'exploitation – EBIT	23,9	21,2	45,0
Marge d'exploitation – EBIT %	24,3%	21,2%	22,7%
Bénéfice net – part du Groupe	21,8	21,1	42,9
Résultat par action dilué	1,54	1,48	3,02

7.2. Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée s'est établie à 72,3% pour l'exercice 2024, contre 69,7% pour l'exercice 2023 (+2,6 Pts sur base annuelle). Cette amélioration est principalement due à l'augmentation des prix de vente et à une proportion plus élevée de software par rapport au hardware dans certaines solutions. De plus, la croissance des revenus liés aux services a contribué à l'augmentation globale de la marge brute, ce qui s'est traduit par une amélioration des marges de la plupart de nos solutions. La marge est également influencée positivement par un reclassement des actifs internes, précédemment



présentés en stocks, vers les autres actifs corporels, ce qui explique environ 1,7 Pts de l'augmentation. D'un point de vue EBIT, ce changement comptable n'a pas d'impact.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 23% par rapport à l'année précédente, en raison de l'expansion des membres de l'équipe, de la hausse des coûts de main-d'œuvre due à l'inflation et de l'augmentation des dépenses associées telles que les licences et les frais de déplacement. Par ailleurs, l'augmentation s'explique également par la dépréciation des immobilisations incorporelles créées depuis 2022. Pour l'un des projets, lancé en 2022, une dépréciation des coûts de développement a été comptabilisée au 4ème trimestre 2024, car certains événements récents ont conduit à un changement dans notre stratégie de go-to-market. Ce changement de stratégie ne répond plus aux critères de la norme IAS38, car le produit ne sera plus lancé en tant que produit autonome, mais plutôt en tant qu'option dans l'écosystème VIA MAP.

La performance globale de l'EBIT s'est élevée à 45,0 millions d'euros, générant une marge EBIT de 22,7%.

Le bénéfice net s'est élevé à 42,9 millions d'euros, avec une charge d'impôt sur le résultat de 3,1 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2024 (contre 3,6 millions d'euros en 2023). La baisse de l'impôt sur le résultat est principalement due à une augmentation des actifs d'impôt différé reflétant les latences fiscales existantes dans la société nouvellement acquise MOG Portugal, ainsi qu'à une augmentation de l'actif d'impôt différé lié aux coûts de R&D capitalisés dans l'entité mère belge. Cette diminution est partiellement compensée par la hausse des impôts courants résultant de l'augmentation du bénéfice avant impôts au niveau du Groupe.

Le bénéfice net conduit à un bénéfice par action dilué de 3,02 euros (contre 2,65 euros en 2023).

7.3. Résultats par action (EUR)

	2024	2023	2022	2024/2023
Nombre moyen pondéré d'actions souscrites moins les actions propres	13.528.730	13.427.915	13.411.972	0,8%
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	14.177.655	13.950.751	13.681.084	1,6%
Résultat de base, part du groupe	3,17	2,75	2,34	15,3%
Résultat net dilué, part du groupe	3,02	2,65	2,29	14,0%

8. BILAN, FLUX DE TRÉSORERIE, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Le bilan, qui est déjà traditionnellement un élément fort dans les états financiers de EVS, continue de s'améliorer. L'année 2024 s'achève sur une position de trésorerie nette de 74,9 millions d'euros combinée à un faible niveau d'endettement (dont 12,3 millions d'euros liés à la norme IFRS 16), ce qui se traduit par un total des capitaux propres représentant 76 % du total du bilan à fin 2024.

Malgré l'augmentation des activités, le besoin en fonds de roulement est resté relativement stable par rapport à l'année dernière à 91,5 millions d'euros. En pourcentage des ventes, le besoin en fonds de roulement est passé de 52 % à la fin de l'année 2023 à 46 %. Ceci est principalement le résultat de l'amélioration continue du recouvrement des créances tout au long de l'année, partiellement compensée par une légère augmentation des stocks de 1,5 million d'euros pour soutenir la croissance de nos activités.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement interne capitalisés depuis 2022 selon IAS 38 (immobilisations incorporelles). A noter qu'une partie des immobilisations incorporelles a été dépréciée fin 2024 (1,1 million d'euros), compte tenu du fait que les conditions de la norme IAS38 n'étaient plus réunies après un changement de stratégie.

Les terrains et bâtiments comprennent principalement le siège social à Liège ainsi que le droit d'usage pour les bureaux à l'étranger (IFRS16).

Les stocks s'élèvent à 34,5 millions d'euros, en hausse de 1,5 million d'euros par rapport au début de l'année dans le but de soutenir la croissance continue des activités. Le ratio des stocks par rapport aux ventes s'améliore pour passer de 19% en 2023 à 17% en 2024.

Le passif comprend 12,9 millions d'euros d'endettement financier (y compris la partie à long terme et à court terme), principalement lié aux dettes locatives pour 12,3 millions d'euros et aux emprunts bancaires pour 0,6 million d'euros. Les provisions à long terme comprennent la provision pour la garantie technique sur les produits EVS pour la main-d'œuvre et les pièces. Les autres dettes représentent principalement des produits différés et acomptes reçus des clients sur les contrats en cours.

La trésorerie nette liée aux activités d'exploitation s'élève à un niveau record de 63,9 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2024, contre 35,7 millions d'euros en 2023. L'augmentation est principalement due à la hausse du bénéfice net et à la variation favorable des besoins en fonds de roulement par rapport à l'année précédente, principalement sur les créances suite à l'amélioration continue du recouvrement des factures clients. Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à un niveau record de 87,8 millions d'euros, contre 50,9 millions d'euros à la fin de l'année 2023. L'augmentation est principalement due à l'augmentation de la trésorerie liée aux activités d'exploitation décrite ci-dessus,

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------



partiellement compensée par la trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement de -6,6 millions d'euros liée aux investissements dans les actifs incorporels et corporels ainsi qu'aux acquisitions de MOG et Tinkerlist, ainsi que par la trésorerie nette utilisée dans les activités de financement de -21,4 millions d'euros, qui résulte principalement du paiement total du dividende de -14,9 millions d'euros et du remboursement des dettes locatives et emprunts de -5,7 millions d'euros.

À la fin du mois de décembre 2024, il y avait 14.327.024 actions EVS en circulation, dont 839.544 étaient détenues par la société. À la même date, 775.476 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de 22,95 euros et des échéances comprises entre octobre 2026 et septembre 2030. Des informations complémentaires sont présentées à la note 18.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 21 mai 2024 a approuvé l'attribution de 12.962 actions aux salariés d'EVS (attribution de 36 actions à chaque membre du personnel au prorata de leur temps d'occupation effectif ou assimilé en 2023) en récompense de leur contribution aux succès du Groupe.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2024, des provisions de 2,1 millions d'euros étaient disponibles pour couvrir raisonnablement les garanties techniques. Des détails supplémentaires sont également présentés à la note 20.

10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à divers risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport financier annuel et au paragraphe 15 de la déclaration de gouvernement d'entreprise. La direction, le comité d'audit et le conseil d'administration procèdent régulièrement à des analyses des risques de l'entreprise et prennent des mesures pour minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

De plus amples informations sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, les objectifs et les politiques relatifs à la gestion des risques financiers et les risques auxquels l'entreprise est exposée sont disponibles dans la déclaration de gouvernement d'entreprise (point 5.1) et dans le chapitre « Risques et incertitudes ». Le risque de change est traité séparément à la note 27.2.

Les circonstances susceptibles d'impacter considérablement l'évolution du Groupe sont présentées dans la section « Risques et incertitudes ».

11. INVESTISSEMENTS

Les investissements d'EVS sont généralement étroitement liés aux besoins en bureaux dans le monde entier et aux exigences du groupe en matière d'infrastructures.

En 2024, EVS a également continué à investir dans un projet de développement interne.

Le premier projet s'inscrivait dans la continuité d'un développement lancé en 2022. La mise en service de ce projet était prévue en 2026. Cependant, comme les conditions de l'IAS38 n'étaient plus remplies à la suite d'un changement dans la stratégie de mise sur le marché, les efforts de développement passés ont été annulés au quatrième trimestre de 2024. Les efforts de développement n'ont cependant pas été vains, vu que le produit sera lancé ultérieurement en tant que composant de VIA MAP. Un deuxième projet a été lancé début 2024, avec une date de sortie prévue en 2027.

Les investissements dans le développement de nouveaux produits et solutions sont capitalisés au bilan en tant qu'actifs incorporels.

La politique du groupe est d'être propriétaire de ses locaux en Belgique, principalement en raison de la taille du bâtiment et des exigences techniques de nos opérations. Cet investissement a été financé principalement par des fonds propres et des prêts bancaires à long terme. Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des terrains et bâtiments s'élève à 43,4 millions d'euros (dont 6,3 millions d'euros d'actifs au titre de droits d'utilisation).

12. CAPITAL ET FILIALES

Le capital d'EVS Broadcast Equipment SA d'un montant de 8.772.323 euros est représenté par quatorze millions trois cent vingt-sept mille vingt-quatre actions (14.327.024) sans aucune désignation de valeur nominale.

Nous vous renvoyons à la note 5 pour la liste des filiales, des associés et des bureaux de représentation.

13. PERFORMANCE NON-FINANCIÈRE – RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La durabilité de l'entreprise est au cœur de la stratégie d'EVS. Nous avons un engagement à long terme envers l'environnement, les membres de notre équipe et les communautés dans lesquelles nous opérons. Nous pratiquons et démontrons constamment cet engagement à travers diverses initiatives qui ont un impact sur le monde entier. Un rapport détaillé sur le développement durable a été préparé conformément à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et est présenté dans le présent rapport annuel.



14. PERSPECTIVES 2024

Guidance financière

Les prises de commandes importantes de 2024 ont considérablement alimenté le carnet de commandes à livrer dans les périodes futures. Le carnet de commandes total à la fin de l'année 2024 s'élève à 163,5 millions d'euros, en hausse de 6,7% par rapport à la même période de l'année dernière. Le carnet de commandes réservé pour 2025 est estimé à 107,0 millions d'euros, en croissance de 6,6% par rapport au début de l'année 2024. Le pipeline d'opportunités pour 2025 est solide, avec une croissance de 18% d'une année sur l'autre.

Sur la base du carnet de commandes, du pipeline et de la dynamique actuelle du marché, les prévisions de chiffre d'affaires pour l'année 2025 sont fixées à 195-210 millions d'euros. Du point de vue des coûts, nous ciblerons d'autres investissements en Amérique du Nord afin d'accélérer nos objectifs pour cette région. La priorité sera accordée aux investissements visant à accroître les départements d'avant-vente, de vente et de service à la clientèle, afin de saisir pleinement le potentiel de croissance de ce secteur.

15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le contexte de l'annonce de l'administration américaine concernant les nouveaux droits de douane sur les produits fabriqués en Europe, nous avons lancé de manière proactive un groupe de travail dédié impliquant les équipes finance, expédition, production, vente et product management. L'objectif du groupe de travail est d'explorer différents scénarios et de mettre en oeuvre la solution la plus adaptée visant à minimiser l'impact des nouveaux tarifs sur nos clients US tout en préservant nos ambitions de rentabilité et de croissance sur le marché américain.

Bien que les derniers détails soient encore en cours d'élaboration, il est probable que nous passerons de l'expédition de produits finis à l'envoi de composants à assembler aux États-Unis. Les premières évaluations suggèrent que cette approche pourrait réduire l'impact effectif des droits de douane de 20% à une augmentation potentielle des prix d'environ 5 à 6%. En outre, il est important de noter que ces droits d'importation s'appliquent uniquement aux biens physiques et n'affectent pas les services tels que les SLA, le support ou l'installation. Enfin, la plupart de nos concurrents sont également des entreprises non-américaines et seront confrontés à des tarifs similaires, nous mettant tous sur un pied d'égalité.

16. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2024 a approuvé le versement d'un dividende brut total de 1,10 euro par action au titre de l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2024, un acompte sur dividende de 0,50 euro par action a été versé en novembre 2024. Un dividende annuel de 1,10 euro par action sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les dernières prévisions de dividende publiées en 2022 prévoient une distribution annuelle totale de dividendes de 1,10 euro par action en 2024 :

En EUR par année fiscale et par action	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Dividende de base	1.00	1.10	1.10	1.10
Dividende additionnel exceptionnel	0.50	0.50	0.00	0.00
Dividende total	1.50	1.60	1.10	1.10

Conformément à la stratégie de l'entreprise, EVS a développé un cadre d'allocation du capital end-to-end. L'objectif est d'assurer la transparence sur la manière dont le free cash flow sera déployé au sein de l'entreprise. Sur la base des plans de croissance de l'entreprise, l'allocation de cash sera principalement axée sur la génération de croissance organique et inorganique.

À des fins de croissance organique, la société réserve une partie de son free cash flow pour permettre des investissements internes. L'objectif de ces investissements est d'assurer l'accélération de notre potentiel de croissance en allouant des fonds aux projets qui offrent un retour sur investissement solide au fil du temps. Dans ce domaine, nous avons décidé par le passé de lancer des développements internes spécifiques, tels que VIA MAP à titre d'exemple.

Pour la croissance inorganique, la société mettra de côté des fonds pour soutenir les activités d'acquisition potentielles. L'objectif ici est de se concentrer sur des solutions adjacentes qui complètent le portefeuille actuel de EVS. Nous nous sommes fixé comme objectif de faire fructifier ce fonds chaque année en mettant de côté une partie de notre free cash flow. Ce tampon pour les acquisitions sera géré de manière proactive afin d'assurer un rendement optimal et d'éviter toute érosion de la trésorerie, jusqu'à ce que les fonds soient alloués à une acquisition déterminée.

En tant que troisième pilier, EVS continuera à verser un dividende de base. Pour les 3 prochaines années (2025-2027), nous proposons une nouvelle politique de dividende, fixant le dividende annuel à 1,20 euro par action. Cette politique de dividende de base renouvelée prévoit une croissance de 0,10 euro par action (soit 9,1 %) par rapport à la politique précédente couvrant la période 2022-2024.



Un quatrième pilier de la stratégie d'allocation de capital fait référence à un programme annuel de rachat d'actions, principalement lié au financement des plans d'intéressement à long terme des membres de l'équipe. L'objectif est de compenser la dilution potentielle causée par l'émission annuelle de stock options par rachat d'actions.

En cas d'excédent de trésorerie résiduel, la société peut envisager de lancer des initiatives ad hoc telles que, par exemple, un programme spécial de rachat d'actions ou le versement de dividendes spéciaux.

Certains des piliers susmentionnés sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, et tous restent soumis à tout changement des conditions du marché ou de la dynamique de l'entreprise. La stratégie d'allocation de capital sert de cadre pour guider nos décisions, tout en nous permettant de nous adapter lorsque les conditions du marché changent.

Le Conseil d'administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de l'action de 35,85 euros, cela représenterait un total de 35 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres belges sont concernés). Le nombre exact d'actions sera calculé ultérieurement, sur la base du cours de clôture moyen de l'action des 30 derniers jours précédant la publication de l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et attribuée à l'ensemble de la population belge.



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Cette section du rapport annuel résume les règles et principes de bonne gouvernance d'entreprise établis par EVS, conformément au Code des sociétés et des associations belge (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts et à la Charte de gouvernance d'entreprise d'EVS. Il met également l'accent sur les activités liées à l'année 2024.

1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Déjà en 2006, le Conseil d'administration d'EVS Broadcast Equipment avait approuvé une Charte de gouvernance d'entreprise (« Charte »), jusqu'au 31 décembre 2019, cette charte était basée sur le Code belge de gouvernance d'entreprise de 2009. Le Conseil d'administration a révisé et mis à jour cette Charte à la fin de l'année 2019, en tenant compte du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le conseil d'administration a également mis à jour la charte en mars 2023 pour tenir compte des décisions prises depuis lors et continuera de le faire chaque fois que nécessaire. Ce document et sa mise à jour sont intégralement disponibles sur le site internet du groupe (www.evs.com).

La Charte adoptée par le Conseil d'administration répond à la plupart des points du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Toutefois, le Conseil d'administration a estimé que certaines exceptions limitées au Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020 étaient justifiées compte tenu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre met en évidence les différences avec le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et explique les raisons de ces exemptions.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de 1 à 4 ans. Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration était composé de 9 membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante. En cas de conflit d'intérêts, les personnes concernées ne participent pas aux débats et au vote.

Lorsqu'un ou plusieurs postes d'administrateur deviennent vacants en raison d'un décès, d'une démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants ont le droit de combler temporairement la vacance. Dans ce cas, l'Assemblée générale procède à la désignation définitive lors de sa session suivante.

Les membres reçoivent divers documents à chaque réunion du conseil d'administration ou sont joints à la convocation de la réunion. Il s'agit notamment de rapports, de résultats financiers, de documents d'investissement et d'autres documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour.

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois et a notamment discuté des sujets suivants : revue stratégique, changements de direction, R&D et développements de produits, cadre de gestion des risques, suivi des filiales, gestion des liquidités, situation commerciale et de trésorerie de la société, points d'affaires 2024, budget 2025 et plan d'affaires à 5 ans, examen des projets d'acquisition et de partenariat, examen des rémunérations du Conseil d'administration et des membres de la Direction Générale, préparation des communiqués de presse et préparation des Assemblées Générales, gestion des mandats des Administrateurs et évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration.

3. COMITÉS SPÉCIALISÉS RATTACHÉS AU CONSEIL

Le conseil d'administration d'EVS a mis en place un comité d'audit et un comité de nomination et de rémunération pour effectuer des examens sur des questions spécifiques et donner des conseils à ce sujet. La décision finale reste de la responsabilité collective du Conseil d'administration.

3.1. Comité d'Audit

Le Comité d'audit est composé de trois administrateurs non exécutifs. Ce comité assume les missions décrites à l'article 7:99 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités relatives à l'intégrité de l'information financière relative à la société et au contrôle des rapports financiers, de la fonction d'audit interne, de la fonction d'audit externe et des relations entre la société et ses actionnaires.

Le Comité d'audit s'est réuni 5 fois en 2024 en présence, pour la plupart des sujets, du CEO, CFO, responsable comptabilité, responsable de la gestion des risques et de l'Auditeur de la société.

Conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés et des associations, les membres suivants du Comité d'audit possèdent les compétences requises en matière de comptabilité et d'audit : Marco Miserez (avec plus de 13 ans d'expérience dans le secteur des services financiers), Martin De Prycker (titulaire d'un doctorat en informatique, ainsi que d'un MBA de l'Université d'Anvers) et Soumya Chandramouli (CFO).



Le président du conseil d'administration, The House of Value – Advisory & Solutions BV, représenté par Johan Deschuyfeleer, n'est plus membre mais reste invité permanent du comité d'audit depuis l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

3.2. Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de quatre administrateurs indépendants non exécutifs. Ce comité assume la mission décrite à l'article 7:100 du Code des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités en matière de politique de rémunération, de définition, de révision et de fixation de la rémunération des dirigeants et dirigeants de la société ainsi que de politique d'intéressement et de variables à long terme et de bonus. Il assure également le suivi et fait des recommandations au conseil d'administration concernant la nomination des membres du conseil et des dirigeants. Les membres du Comité des nominations et des rémunérations se sont réunis 5 fois en 2024.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration était composé comme suit :

		Adminis- trateur depuis	Comité d'audit	Comité de nomination et de rémunération	Terme du mandat	Activités en 2024	
						Présences CA (7)	Présences Comités (5 – Audit Co) (5 – NRCO)
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan DESCHUYFELEER	Président et Administrateur indépendant	2020	Invité permanent	Membre	Mai 2028	7/7	5/5
Accompany You srl, représentée par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	2019		Présidente	Mai 2027	7/7	5/5
Innoconsult BV, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	2016	Président		Mai 2028	7/7	5/5
Michel COUNSON	Administrateur délégué	1994			Mai 2028	7/7	0
7 Capital srl, représentée par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	2017		Membre	Mai 2025	6/7	5/5
Frédéric VINCENT	Administrateur indépendant	2022		Membre	Mai 2026	6/7	4/5
Marco MISEREZ	Administrateur indépendant	2022	Membre		Mai 2026	7/7	5/5
Frinso Srl, représentée par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	2023	Membre		Mai 2027	6/7	4/5
InnoVision BV, représentée par Serge Van Herck	Administrateur délégué et CEO	2023			Mai 2027	7/7	0

Michel COUNSON (°1960)

CTO Hardware et administrateur délégué de la société, Michel COUNSON est diplômé de l'Institut Electronique de Liège depuis 1982. Il commence sa carrière en 1983 comme Hardware Engineer chez TECHNIQUE DIGITAL VIDEO S.A. avant de créer sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L., en 1986. Cette société travaille en partenariat avec EVS sur de nombreux projets. Les deux sociétés fusionnent en 2000.

Martin DE PRYCKER (°1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) a été nommé Observateur du Conseil d'administration d'EVS en novembre 2015. Il est administrateur indépendant d'EVS depuis mai 2016. Il est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-off en Belgique) et Administrateur délégué d'InnoConsult (société de consultance spécialisée dans la gestion de l'innovation et les solutions ICT). De 2009 à 2013, il est Fondateur et Administrateur délégué de Caliopa, (une start-up spécialisée en photonique sur silicium permettant le transport de centaines de Gbps sur fibre optique). Entre 2002 et 2009, il est CEO de Barco (fabricant d'équipement et de logiciels de visualisation basé en Belgique). Sous sa direction, il spécialise et développe l'entreprise sur les marchés utilisant les écrans et cède les lignes de produits non essentielles. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché des accès à haut débit. Il est membre des Conseils d'administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des équipements et technologies pour les communications par satellite), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker est titulaire d'un

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------



Doctorat en sciences informatiques, d'une Maîtrise en électronique de l'Université de Gand et d'un MBA de l'Université d'Anvers.

Chantal DE VRIEZE (°1961)

Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Econocom Benelux depuis octobre 2016. Elle débute sa carrière en 1984 chez AGFA, puis passe à la Banque Van Breda où elle se forge une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle occupe successivement les fonctions de Sales Director et de Managing Director d'Econocom Benelux, puis de membre du Conseil d'administration d'Econocom Group (fournisseur européen de solutions numériques B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium (groupe international de conseil en innovation et ingénierie avancée). Elle est licenciée en Droit de l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'administration d'Axa Belgium, de Guberna (Institut belge des Administrateurs) et d'Agoria, et membre du Comité stratégique de la FEB.

Anne CAMBIER (°1970)

Anne Cambier (représentante permanente d'Accompany you SRL) dirige sa propre société de consultance. Au cours de sa carrière, elle développe peu à peu une passion pour les aspects humains de l'entreprise, en particulier les modèles de compétences et de leadership dans le contexte de transitions technologiques.

Anne commence sa carrière en 1992 chez Accenture où elle travaille pour plusieurs clients corporate en Europe, principalement dans le secteur industriel et les services d'utilité publique.

De 1999 à 2015, elle travaille pour Orange Belgique où elle contribue à la croissance rapide de la téléphonie mobile en Belgique. Chez Orange, elle acquiert une vaste connaissance transversale des activités en dirigeant plusieurs départements dans le domaine commercial, les opérations clients, la chaîne logistique et les achats avant d'assumer la responsabilité de Chief People Officer. Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en mécanique à l'École Polytechnique de Louvain (UCLouvain) et d'un Executive Master in Management à la Solvay Brussels School (SBS).

Johan DESCHUYFFELEER (°1958)

Johan Deschuyffeleer (représentant permanent de The House of Value BVBA - Advisory and Solution BV) a plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des TIC et de la technologie. Après plusieurs postes au début de sa carrière, en tant qu'ingénieur et manager chez Siemens et Hewlett-Packard, Johan devient Managing Director Belux chez Compaq. Il retourne ensuite chez Hewlett Packard, d'abord comme Managing Director Belux, puis pour remodeler la stratégie commerciale globale de la Silicon Valley. Il dirige alors la division Technology Services EMEA puis la division Technology Consulting WW. Aujourd'hui, Johan est président du conseil d'administration d'Orange Belgium et administrateur chez GIMV. Johan est ingénieur industriel de formation et a également étudié le management intermédiaire à la Vlerick Management School.

Frédéric Vincent (°1968)

Frédéric Vincent a plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des médias et de l'informatique. Frédéric a commencé à travailler dans l'informatique au sein du groupe Bouygues en 1992. Par la suite, il est entré dans l'industrie des médias en tant que chef de projet chez TF1 en 1995 et a lancé l'opérateur français de télévision payante TPS un an plus tard où il n'était pas seulement responsable des questions techniques, mais aussi pour la programmation et le marketing des chaînes. Après un peu plus de 10 ans, il rejoint Canal+ en 2007, d'abord en tant que Directeur du développement commercial, puis en tant que Chief Digital Officer et enfin en tant que CTIO, où il prend la responsabilité globale de la gestion de l'ensemble des activités techniques et informatiques de Groupe Canal+ (sur la France et à l'étranger). En mai 2016, il rejoint le groupe Renault en tant que CIO. Il est aujourd'hui EVP, Groupe Renault IS/IT & Digital, Président de Renault Digital et membre du Directoire du Groupe Renault. Frédéric est diplômé en informatique de l'Ecole Centrale de Paris.

Marco Miserez (°1987)

Marco Miserez a 12 ans d'expérience dans le secteur financier et travaille depuis 2 ans comme Senior Equity Investment Manager chez Belfius Insurance depuis 2 ans. Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur commercial en "Finance and Cross-Cultural Management" à l'UCLouvain Brussels Management School en 2010, Marco Miserez a travaillé comme Institutional Equity Sales chez KBC Securities et comme Equity Fund Manager chez Candriam (a New York Life Investment Company). Il est administrateur de Belfius Part SA et de Technical Property Fund 2.

Soumya Chandramouli (°1977)

Soumya Chandramouli (représentant Frinso srl) était l'ancienne directrice financière du groupe IBA, basé en Belgique, leader mondial de la technologie des accélérateurs de particules. Elle a rejoint IBA en 2004 et a pris différentes responsabilités au sein de l'entreprise, avant de prendre le rôle de directrice financière en 2016. En tant que directrice financière, Soumya avait des responsabilités dans les domaines des partenariats commerciaux, de la stratégie et du développement commercial, de la gouvernance d'entreprise, des fusions et acquisitions, de la trésorerie et du financement, des relations avec les investisseurs, de la conformité financière et du reporting et de la fiscalité. Avant de rejoindre IBA, elle a travaillé chez Ernst & Young pendant plusieurs années. Elle est titulaire d'un Master of Business Administration de l'Université de Liège et d'un diplôme en analyse financière de l'Association belge des analystes financiers, ainsi que d'une spécialisation en Business Leadership de l'IMD Business School.

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------



Serge Van Herck (°1969)

Serge Van Herck (représentant InnoVision BV) a rejoint EVS en septembre 2019 en tant que CEO. Serge est titulaire d'un diplôme d'ingénieur électrique de l'Université de Gand et d'un MBA de la Vlerick Leuven Gent Management School en Belgique. Serge a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de la diffusion et du satellite et plus de 15 ans d'expérience en tant que CEO, ayant travaillé pour diverses entreprises leaders sur le marché telles que Newtec, Accenture et Belgacom (aujourd'hui Proximus). Avant de rejoindre Newtec en 2003, il a occupé pendant deux ans le poste de Senior Manager au sein de la pratique Communications et High-Tech d'Accenture à Bruxelles. En 2003, il devient directeur du développement commercial de Newtec pour l'Asie et directeur général de Skyware, une ancienne filiale de Newtec en Allemagne. Il a été nommé CEO et président du conseil d'administration de Newtec le 1er mars 2006 et a quitté l'entreprise en 2017. Il a transformé et développé avec succès l'entreprise d'un acteur de niche régional vendant des modulateurs de diffusion à un leader largement reconnu de l'industrie établissant des normes et vendant des solutions complexes de réseaux satellitaires à travers le monde. En 2008, il rejoint la WTA (World Teleport Association) et l'ESOA (European Satellite Operator Association) en tant que membre du conseil d'administration. Il a également été membre du conseil d'administration de la VOKA (Chambre de Commerce et d'Industrie de Flandre). Il est actuellement membre du conseil d'administration d'Agoria (la plus grande organisation patronale et association professionnelle de Belgique).

4. GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière à un administrateur délégué, au CEO et à un Comité Exécutif.

4.1. Comité Exécutif

Au 31 décembre 2024, le Comité Exécutif était composé de :

- Innovision BV, représenté par Serge VAN HERCK, CEO (Chief Executive Officer)
- WeMagine Srl, représenté par Veerle DE WIT, CFO (Chief Financial Officer)
- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, CCO (Chief Commercial Officer)
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, CSO (Chief Strategic Account Officer)
- M2C Srl, représenté par Pierre MATELART, CPO (Chief People Officer)
- Openiris Ltd, représenté par Alexander REDFERN, CTO (Chief Technology Officer)
- Tols BV, représentée par Xavier Orri, CXO (Chief Experience Officer)

En 2024 : les changements suivants sont intervenus au sein du Comité Exécutif :

- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, anciennement CMO, est devenu CCO à compter du 1er juillet 2024 ; et
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, anciennement CCO, est devenu CSO à compter du 1er juillet 2024.

Michel Counson est également Administrateur Délégué mais ne fait pas partie du Comité Exécutif, à sa demande.

Le Comité Exécutif coordonne le suivi et le développement de l'entreprise et de ses affaires. Ses membres sont en contact permanent, reçoivent des informations sur la situation financière du groupe, les ventes et les projets, l'état du développement des produits et des solutions, l'état du déploiement des projets, les questions relatives aux clients et le comité prend des décisions opérationnelles telles que la nomination ou le licenciement du personnel et la conclusion d'accords contractuels. C'est l'organe de décision du groupe.

4.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif délègue les pouvoirs nécessaires à ses filiales pour assurer leur fonctionnement opérationnel. Les filiales commerciales et de support sont faciles à contrôler car leurs activités sont entièrement dépendantes d'EVS Broadcast Equipment SA, basée à Liège (Belgique) : livraison de matériel promotionnel, présence sur des salons, fourniture de machines ou de pièces d'échange, comptabilité. Le Conseil d'administration de ces filiales est composé principalement de l'Administrateur Délégué du siège, du CEO, du CFO et des managers locaux. Les filiales sont réparties sur des zones géographiques (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique). Ce type d'organisation permet une diffusion très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par la maison mère, et chaque région dispose de différents niveaux d'autonomie opérationnelle qui permettent de créer un contact optimal avec le marché.

5. DIVERSITÉ

Conscient de l'importance d'assurer la diversité et l'inclusion de notre personnel pour garantir le bien-être et l'engagement des membres de notre équipe, EVS travaille en permanence sur la diversité d'âge, de sexe, d'ethnie, d'éducation et de parcours professionnel ainsi que sur la géographie du Comité Exécutif, de l'équipe de direction d'EVS et du personnel en général, y compris la diversité des compétences professionnelles. La diversité et l'ethnicité sont importantes pour notre entreprise, compte tenu de la présence mondiale d'EVS. Nous croyons que la diversité et l'inclusion sont essentielles pour découvrir les talents, pour avoir les bonnes personnes au bon endroit dans l'organisation et pour atteindre l'excellence. C'est pourquoi nous attirons l'attention sur la représentation des groupes minoritaires à tous les niveaux. Les membres de notre



équipe sont les bienvenus peu importe leur origine culturelle, leur sexe, leur langue maternelle, leur âge, etc. Nous avons une tolérance zéro pour le racisme et la discrimination.

C'est d'autant plus important que l'industrie dans laquelle EVS opère est clairement connue pour son manque de diversité entre les sexes. En Europe, moins de 20 % des informaticiens sont des femmes, et d'ailleurs, en Belgique, pour 6 informaticiens diplômés, il n'y a qu'une seule femme. Dans ce contexte, EVS se veut un acteur du changement qui permettra de rééquilibrer ces chiffres, tout en sachant que la parité hommes-femmes est un objectif inatteignable à court terme.

- En 2024, en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes en particulier :
- Notre conseil d'administration était composé de 3 femmes sur 9 membres, dans le respect du quota de genre au niveau du conseil.
 - Notre Comité Exécutif (appelé Leadership Team) était composé d'1 femme sur 7 membres mais représentait 3 nationalités différentes.

6. CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

6.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction s'efforce de fournir un niveau de contrôle des risques aussi adéquat que possible. Les différents risques sont identifiés dans ce rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion des risques sont les suivantes :

- Le suivi continu des activités, des résultats d'exploitation et des risques financiers de l'entreprise (notamment la situation financière de l'entreprise, les risques de change), y compris les différentes filiales du groupe.
- La gestion des systèmes d'information.
- La surveillance des règles de prévention des abus de marché, le respect de ces règles et les éventuelles infractions.
- La surveillance des règlements et lois, y compris la surveillance des litiges potentiels et des implications financières possibles à cet égard.
- Le suivi du prix des composants et des relations avec nos fournisseurs.
- L'évaluation, avec l'auditeur, de ses observations et, le cas échéant, la demande d'informations complémentaires et d'éclaircissements, et la mise en place d'actions correctives.
- L'évaluation, avec l'auditeur et le comité d'audit, des processus à risque dans la préparation et la correction des états financiers.

Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. Toutes les informations nécessaires à ce processus proviennent de logiciels largement utilisés sur le marché. Des procédures de contrôle sont en place pour s'assurer qu'il est parfaitement maîtrisé. Depuis le quatrième trimestre 2022, un nouvel ERP a été mis en place de manière globale pour gérer le processus de la commande à l'encaissement de manière efficace. À partir du quatrième trimestre 2023, toutes les entités mondiales sont gérées par cet ERP avec des processus et des contrôles standard.

6.2. Audit externe

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, le contrôle des comptes sociaux et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160). En 2022, la représentation d'EY a été transmise de Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge à Carlo-Sébastien D'ADDARIO (A-02506), Réviseur d'entreprise belge. Le mandat de l'auditeur est de trois ans, et la dernière période de renouvellement a été confirmée en mai 2022. A l'issue d'un processus d'appel d'offres réalisé en 2024, il sera proposé à l'Assemblée Générale de mai 2025 de nommer un nouvel auditeur (PwC) pour la prochaine période de 3 ans.

En 2024, l'ensemble des honoraires afférents au Réviseur d'entreprises de la société mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Carlo-Sébastien D'ADDARIO et ses associés, s'élevait au total à 266.931 euros au titre de leurs fonctions de Réviseur d'audits. Les autres services d'audit se sont élevés à 95.126 EUR. Des services non liés à l'audit (fiscaux) ont été effectués par le commissaire en 2024 pour un montant total de 14.852 euros.

7. ACTIONNARIAT

La situation telle qu'elle ressort des dernières déclarations officielles de propriété reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2024, est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% statutaire de base ⁽¹⁾
Actions propres EVS	839.544	5,9%
Michel Counson	835.906	5,8%
Otus Capital Management Limited	714.792	4,99%
Ennismore Fund Management Ltd.	435.497	3,0%
Degroof Petercam Asset Management SA	434.933	3,0%
Non déclarées	11.066.352	77,2%

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------



Total	14.327.024	100,0%
Total hors actions propres	13.487.480	
Warrants en circulation au 31 décembre	775.476	
Total dilué	15.102.500	
Total dilué hors actions propres	14.262.956	

⁽¹⁾ En % du nombre d'actions émises, y compris les actions propres.

Depuis le 26 décembre 2018, le capital d'EVS est représenté par 14.327.024 actions. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, toutes ayant les mêmes droits. De plus amples informations sur les fonds propres EVS sont disponibles dans la note 18 des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2024, EVS détenait 839.544 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires d'EVS, il y avait 1.317.459 actions nominatives dont 811.528 appartenaient à Michel Counson (qui possède également 24.378 actions dématérialisées), 101.369 aux salariés d'EVS dans le cadre du plan de participation aux bénéfices et le solde à 14 actionnaires. Dans les comptes EVS chez Euroclear, il y avait 13.009.565 actions dématérialisées.

Les actionnaires doivent déclarer leur participation dans les actions EVS dès que leur participation dépasse ou passe au-dessous du seuil de 3 % (exigé par les statuts de la société) et de tout multiple de 5 % (requis par le droit belge). Le pourcentage de participation doit être calculé sur le nombre de base d'actions en circulation (soit 14.327.024 actions à fin 2024).

8. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi de mai. En 2024, elle s'est tenue le 21 mai dans les locaux d'EVS et via vidéoconférence. Au total, 116 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 3.860.045 actions, soit 26,9 % du capital social d'EVS. Toutes les résolutions ont été approuvées avec un taux moyen de 97,68 % de votes favorables.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à participer à une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée ne peut valablement voter que si 50% des actions sont présentes ou représentées. Si tel n'est pas le cas, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée et pourra voter, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises à la majorité prescrite par la loi.

Une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 21 mai 2024, mais n'a pas atteint le quorum requis. Une seconde assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 10 juin 2024. Au total, 116 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 3.692.180 actions, soit 25,8 % du capital social d'EVS. La proposition d'émettre des warrants a été adoptée.

Pour favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais aussi pour mieux les connaître (et les servir), EVS exige, selon l'article 24 de ses statuts, que les procurations d'une assemblée générale soient signées par le bénéficiaire effectif final. Ainsi, les procurations signées par un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent être accompagnées d'une autre procuration, dûment signée par le bénéficiaire effectif final, lui permettant d'exercer ses droits.

9. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES

La direction d'EVS s'entretient régulièrement avec les actionnaires pour discuter de l'évolution de l'activité, de la performance et de la stratégie d'EVS, en particulier après la publication de nos mises à jour commerciales et de nos résultats (semestriels). Dans ce contexte, le CEO et la CFO entretiennent des contacts réguliers avec nos principaux actionnaires et apprécient leur contribution. De plus, nous continuons d'examiner les commentaires que nous recevons des groupes consultatifs d'actionnaires. Enfin, nous répondons régulièrement aux demandes écrites des actionnaires quelle que soit leur taille.

La direction d'EVS a intensifié son engagement auprès des actionnaires au cours des dernières années et a poursuivi sur cette base tout au long de 2024, car nous considérons le dialogue actionnarial comme une priorité absolue. En 2024, de multiples roadshows internationaux ont été organisés. La deuxième édition de la Journée des investisseurs EVS s'est tenue en novembre et a présenté des mises à jour clés sur nos derniers développements par notre équipe de direction, les tendances du marché et nos ambitions pour 2025. Cela a fourni à nos actionnaires des informations précieuses sur les stratégies qui façonneront notre succès futur.

10. POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES DIVIDENDES ET DES BÉNÉFICES

Le Conseil d'administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose, lors de son Assemblée Générale Ordinaire, que ces bénéfices soient distribués au mieux des intérêts de la société et de ses actionnaires. Compte tenu des restrictions légales à la distribution des bénéfices, le conseil d'administration peut proposer une politique de dividende qui tient compte des besoins d'investissement et d'acquisition de l'entreprise. Depuis son introduction en bourse en 1998, la société a versé des dividendes. La société a initié en 2006 le versement en novembre d'un acompte sur dividende.



Au titre de l'exercice 2024, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2025, l'approbation de la distribution d'un dividende brut total par action de 1,10 euro au titre de l'exercice.

Conformément à la stratégie de l'entreprise, EVS a développé un cadre d'allocation du capital end-to-end. L'objectif est d'assurer la transparence sur la manière dont le free cash flow sera déployé au sein de l'entreprise. Sur la base des plans de croissance de l'entreprise, l'allocation de cash sera principalement axée sur la génération de croissance organique et inorganique.

À des fins de croissance organique, la société réserve une partie de son free cash flow pour permettre des investissements internes. L'objectif de ces investissements est d'assurer l'accélération de notre potentiel de croissance en allouant des fonds aux projets qui offrent un retour sur investissement solide au fil du temps. Dans ce domaine, nous avons décidé par le passé de lancer des développements internes spécifiques, tels que VIA MAP à titre d'exemple.

Pour la croissance inorganique, la société mettra de côté des fonds pour soutenir les activités d'acquisition potentielles. L'objectif ici est de se concentrer sur des solutions adjacentes qui complètent le portefeuille actuel de EVS. Nous nous sommes fixé comme objectif de faire fructifier ce fonds chaque année en mettant de côté une partie de notre free cash flow. Ce tampon pour les acquisitions sera géré de manière proactive afin d'assurer un rendement optimal et d'éviter toute érosion de la trésorerie, jusqu'à ce que les fonds soient alloués à une acquisition déterminée.

En tant que troisième pilier, EVS continuera à verser un dividende de base. Pour les 3 prochaines années (2025-2027), nous proposons une nouvelle politique de dividende, fixant le dividende annuel à 1,20 euro par action. Cette politique de dividende de base renouvelée prévoit une croissance de 0,10 euro par action (soit 9,1%) par rapport à la politique précédente couvrant la période 2022-2024.

Un quatrième pilier de la stratégie d'allocation de capital fait référence à un programme annuel de rachat d'actions, principalement lié au financement des plans d'intéressement à long terme des membres de l'équipe. L'objectif est de compenser la dilution potentielle causée par l'émission annuelle de stock options par rachat d'actions.

En cas d'excédent de trésorerie résiduel, la société peut envisager de lancer des initiatives ad hoc telles que, par exemple, un programme spécial de rachat d'actions ou le versement de dividendes spéciaux.

Certains des piliers susmentionnés sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, et tous restent soumis à tout changement des conditions du marché ou de la dynamique de l'entreprise. La stratégie d'allocation de capital sert de cadre pour guider nos décisions, tout en nous permettant de nous adapter lorsque les conditions du marché changent.

Le Conseil d'administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de l'action de 35,85 euros, cela représenterait un total de 35 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres de l'équipe belge sont concernés). Le nombre exact d'actions sera calculé ultérieurement, sur la base du cours de clôture moyen de l'action des 30 derniers jours précédant la publication de l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et attribuée à l'ensemble de la population belge.

Les dividendes sont payables à l'institution financière suivante :
ING BANK SA ("Single ESES Paying Agent Euroclear")
Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

11. INFORMATIONS EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

L'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, relatif aux obligations des émetteurs de valeurs mobilières admises à la négociation sur un marché réglementé, impose aux sociétés cotées de publier certains éléments susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique d'acquisition.

Structure du capital

Un aperçu complet de la structure du capital de la Société au 31 décembre 2024 se trouve à la section 7 « Actionnariat » de la présente déclaration sur le gouvernement d'entreprise.

Restrictions aux transferts de valeurs mobilières

Les statuts d'EVS ne contiennent aucune disposition limitant le transfert d'actions.

Détenteurs de titres avec droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de tels titres.

Plans d'actionnariat salarié

Chaque année, le Conseil d'administration propose à l'approbation de l'assemblée générale annuelle la distribution d'un certain nombre d'actions de la Société à chaque employé belge de la Société qui a été embauché avant le 1er janvier de l'année concernée, au prorata de leurs services effectifs (ou équivalent), dans le cadre d'un plan d'intéressement relatif à la distribution des bénéfices de cet exercice.



Restriction des droits de vote

Chaque action EVS donne droit à l'exercice d'une voix lors des assemblées générales.

Les statuts de la Société ne contiennent aucune restriction à l'exercice des droits de vote par les actionnaires, pour autant que les actionnaires concernés remplissent toutes les formalités d'admission à l'assemblée générale et aient respecté les règles applicables en matière de publicité des participations importantes.

Pactes d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucune convention d'actionnaires qui inclurait ou pourrait entraîner une restriction sur le transfert de ses actions ou l'exercice des droits de vote relatifs à ses actions.

Nomination des membres du conseil d'administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont énoncées à la section 2 « Conseil d'administration » de la présente Déclaration de gouvernement d'entreprise.

Modification des statuts

Les modifications des statuts doivent être soumises par résolution à l'Assemblée générale. Pour être approuvée, la résolution exige la présence ou la représentation d'au moins 50 % du capital social et le vote affirmatif des détenteurs d'au moins 75 % des suffrages exprimés. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion peut être convoquée à laquelle il n'y a pas de quorum de présence. L'exigence de vote à la majorité spéciale susmentionnée reste toutefois applicable.

Capital autorisé

En vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2023, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximum d'un million six cent mille euros (1.600.000 EUR), hors prime d'émission. Ces augmentations de capital peuvent être réalisées par souscription en numéraire, apport en nature, constitution de réserves ou primes d'émission, avec ou sans création d'actions. Dans la limite de cette autorisation, le Conseil d'administration peut émettre des obligations convertibles en actions ou en droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations. Dans le cas d'une augmentation de capital social avec prime d'émission, cette prime doit être inscrite et tenue dans un ou plusieurs comptes séparés des capitaux propres au passif du bilan. De même, en cas d'émission de droits de souscription, leur prix d'émission doit être inscrit et conservé dans un ou plusieurs comptes séparés des capitaux propres au passif du bilan. A l'occasion de toute émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le Conseil d'administration peut limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel, selon les modalités à déterminer par le Conseil d'administration et sous réserve du respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations. Cette autorisation générale est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la publication de la résolution du 5 juin 2023, et est renouvelable. Le Conseil d'administration a le droit de modifier les statuts dans la mesure nécessaire pour tenir compte de l'utilisation de l'autorisation accordée par le présent article (article 7 des statuts).

Acquisition d'actions propres

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 7 juin 2022, a donné l'autorisation suivante au Conseil d'Administration (article 10 des statuts) :

1. La Société peut acquérir, mettre en gage ou céder ses propres actions conformément à la loi.
2. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 juin 2022, le Conseil d'administration est autorisé à acquérir en bourse ou autrement, des actions de la Société dans la limite de 20% au maximum des actions émises, entièrement libérée, à un prix unitaire qui ne peut être inférieur de plus de 20% au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne peut être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé au cours de clôture des 20 derniers jours de cotation des actions de la Société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est renouvelable.
3. En outre, conformément à l'article 7:218, § 1er, 4° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'administration est expressément autorisé à céder les actions propres acquises par la Société à une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel de la Société ou de ses filiales.
4. Les facultés et autorisations visés au présent article sont étendus à l'acquisition et à la cession d'actions de la Société par une ou plusieurs filiales directement contrôlées par la Société au sens du Code des sociétés et des associations.

Accords ou titres importants susceptibles d'être touchés par un changement de contrôle de la société

Aucun

12. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence pour sa Charte de gouvernance d'entreprise. Conformément au principe « se conformer ou expliquer » énoncé dans ledit Code, le conseil d'administration se réserve le droit d'apprécier et d'ajuster l'application de ces normes de bonne gouvernance au regard du domaine d'activité d'EVS, de ses capacités et de ses contraintes y afférentes, comme expliqué ci-dessous :

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------



- **Audit interne indépendant (article 4.14 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020)** : Compte tenu de la taille de l'entreprise, il a été décidé et confirmé régulièrement qu'un audit interne indépendant tel que prévu par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 ne peut pas être mis en œuvre. Plutôt que d'avoir un audit interne indépendant, l'accent est mis sur le développement de mécanismes de contrôle interne qui aident l'entreprise à surveiller les risques et les inefficacités. C'est le comité d'audit qui fait des recommandations sur la sélection, la nomination, le renouvellement du mandat et la destitution du chef de l'audit interne et qui devrait surveiller la réactivité de la direction aux constatations et aux recommandations du comité d'audit. En 2022, le Comité d'audit a achevé un processus de confirmation de la portée et de l'évolution future du contrôle interne. En 2022, un nouveau poste a été créé et doté, celui de responsable de la trésorerie, de la gestion des risques et du reporting financier. Ce poste supervise également les contrôles internes de EVS. La fonction est d'assister le Comité d'audit. EVS est en pleine transformation et l'accent mis sur la conception et la mise en œuvre de processus solides et efficaces est un premier niveau pour soutenir nos ambitions de croissance. Cet exercice de modélisation des processus d'entreprise (BPM) progresse bien, et le résultat de l'exercice constitue la base de notre nouvel ERP. En 2024, nous avons continué à élargir le champ d'application du BPM. Au cours des périodes suivantes, nous identifierons les points de contrôle critiques de tous les processus conçus pour surveiller l'efficacité et l'efficacité de notre façon de travailler. Ces étapes sont les éléments de soutien d'un cadre de contrôle interne qui sera mis en œuvre au fil du temps.
- **Partie de la rémunération des administrateurs non exécutifs sous forme d'actions (article 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020)** : suite à une étude sur la pratique et le benchmark en la matière réalisée en 2021 et réitérée en 2023, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de permettre à l'administrateur non exécutif de recevoir une partie de sa rémunération sous forme d'actions de la société afin d'éviter les conflits d'intérêts et de préserver l'indépendance des administrateurs non exécutifs. Une telle position sera réexaminée régulièrement par le conseil d'administration.
- **Seuil minimum d'actions détenues par les dirigeants (article 7.9 du Code belge de gouvernement d'entreprise 2020)** : s'agissant des dirigeants, et suite à une étude sur la pratique et le benchmark en la matière réalisée en 2021, notamment sur des sociétés de taille comparable, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de fixer un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir pour éviter toute spéculation et compte tenu également du fait que, bien que cela ne soit pas obligatoire, la majorité des membres du management exécutif est déjà actionnaire d'EVS. Une telle position sera examinée régulièrement par le Conseil d'administration sur la base de pratiques et de références mises à jour. Par ailleurs, même s'il n'y a pas de seuil minimum, il convient de noter que le conseil d'administration encourage fortement les dirigeants à détenir des actions de l'entreprise.

EVS se conforme à toutes les autres dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, y compris, par souci de clarté :

- (i) évaluation des systèmes de contrôle interne et des risques (article 4.11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) : une analyse a été réalisée en 2021 et 2022 : le Comité d'audit sur les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société est suivi par le responsable de la trésorerie et de la gestion des risques à partir de 2023.
- (ii) période minimale d'acquisition de 3 ans pour les options d'achat d'actions EVS (article 7:11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) s'appliquant aux plans de bons de warrants EVS 2020, 2021, 2023 et 2024 ainsi qu'au plan d'options d'achat sur actions 2022.
- (iii) l'évaluation du Comité d'audit (article 9 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) qui a été réalisée pour la dernière fois en 2022 sur la base d'une évaluation externe et indépendante et en 2024 sur la base d'une évaluation interne.

13. PROCÉDURES EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Au cours de l'exercice sous revue, il n'y a pas eu de conflit d'intérêts selon la procédure spécifique prévue à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations.



RISQUES ET INCERTITUDES

Investir dans les actions d'EVS Broadcast Equipment (« EVS ») comporte des risques. Comme l'exigent les règlements de l'UE et la loi belge (Code belge des sociétés et des associations et arrêté royal du 14 novembre 2007), vous et tout investisseur devez examiner attentivement les éléments de risque suivants, ainsi que toutes les autres informations contenues dans ce rapport annuel, avant d'acheter nos actions ordinaires. Si l'un des risques suivants se produit, nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation pourraient être affectés. Dans ce cas, le cours de nos actions ordinaires pourrait baisser et vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Dans le cadre de ses activités commerciales, EVS est exposé à une variété de risques qui peuvent affecter sa capacité à atteindre ses objectifs commerciaux et à exécuter sa stratégie d'entreprise avec succès. Nous décrivons ci-dessous les risques liés à l'environnement dans lequel nous agissons. Il s'agit de risques génériques, qui sont potentiellement également mis en évidence dans notre cadre de gestion des risques. Certains des risques génériques ne sont pas pris en compte dans notre cadre global de gestion des risques, lorsque la direction estime que le risque n'est pas matériel à ce stade.

Les risques génériques signalés par EVS sont les suivants :

- Nous sommes confrontés à la concurrence et si nous ne sommes pas en mesure de rivaliser efficacement, nous pourrions subir une baisse des ventes ou une pression sur les prix, ce qui aurait un impact négatif sur nos résultats d'exploitation futurs.
- Nous tirons une grande majorité de nos revenus de clients du secteur de la radiodiffusion qui utilisent nos produits à la fois pour la production et la transmission de contenu télévisuel. Si nous ne parvenons pas à générer des revenus continus sur ce marché ou en cas de ralentissement de ce marché, nos revenus pourraient diminuer.
- Même si nous diversifions notre portefeuille, nous dépendons des ventes de nos produits de serveurs vidéo XT et XS, car ils sont généralement au cœur de toutes nos solutions. Si la demande du marché pour ces produits ne se maintient pas, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en pâtir.
- Notre activité pourrait être affectée si nos sous-traitants ne sont pas en mesure de nous fournir un approvisionnement adéquat de nos produits : il s'agit d'une préoccupation constante compte tenu de la pénurie actuelle sur le marché des composants électroniques.
- Si nous rencontrons des retards, des pénuries ou des problèmes de qualité de la part de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre réussite future dépend de notre capacité à attirer et à retenir du personnel clé, et notre échec à le faire pourrait nuire à notre capacité à développer notre entreprise.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, ce qui pourrait affecter négativement nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent un haut degré de fiabilité des produits. Si nous ne sommes pas en mesure de fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient en être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à développer et à introduire de nouveaux produits ou des améliorations de produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions connaître une diminution de nos revenus à l'avenir.
- Si nous ne parvenons pas à répondre aux changements technologiques et à l'évolution des normes industrielles, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs à l'avenir.
- Si nos produits n'interagissent pas avec d'autres systèmes, les installations pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont très complexes et peuvent contenir des erreurs logicielles ou matérielles non détectées, ce qui pourrait nuire à notre réputation et à nos ventes futures de produits.
- Si nous ne parvenons pas à gérer efficacement notre croissance, notre entreprise pourrait en souffrir.
- Nous pourrions ne pas être en mesure de continuer à maintenir ou à augmenter notre rentabilité et nos taux de croissance récents pourraient ne pas être révélateurs de notre croissance future.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont fluctué dans le passé et pourraient continuer de fluctuer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des variations du cours de l'action.



- Nous avons d'importantes opérations internationales et tirons la majeure partie de nos revenus de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques importants, notamment liés aux fluctuations des devises.
- Notre performance financière future dépend de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques. Si ces marchés ne continuent pas de croître au rythme que nous prévoyons, nos résultats d'exploitation en subiront un impact négatif important.
- Les processus d'investissement de nos clients peuvent être longs et imprévisibles, ce qui peut rendre difficile la prévision des ventes au cours d'un trimestre donné.
- Notre utilisation de logiciels open source et d'autres technologies et propriétés intellectuelles tierces pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Le fait de ne pas protéger notre propriété intellectuelle pourrait nuire considérablement à notre entreprise.
- Si un tiers affirme que nous violons sa propriété intellectuelle, que ce soit avec succès ou non, cela pourrait nous exposer à des litiges coûteux et longs ou à des licences coûteuses, ce qui pourrait nuire à notre activité.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient engager notre responsabilité ou nuire à notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des réglementations environnementales et autres réglementations en matière de santé et de sécurité qui peuvent augmenter nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.
- Nous pouvons nous développer par le biais d'acquisitions ou d'investissements dans d'autres sociétés, chacune pouvant détourner l'attention de notre direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou utiliser des ressources nécessaires au fonctionnement d'autres parties de notre entreprise.
- La publication de nouvelles normes comptables ou des interprétations futures de normes comptables existantes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et des exigences liées au statut de société cotée peuvent mettre à rude épreuve nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Nous ou l'une de nos sociétés affiliées pourrions avoir besoin de capitaux supplémentaires pour soutenir nos opérations commerciales, et ce capital pourrait ne pas être disponible à des conditions acceptables, voire pas du tout.

En 2024, EVS a réalisé sa mise à jour annuelle de l'évaluation des risques dans le but de réévaluer tous les risques précédemment identifiés, y compris les risques potentiels nouveaux ou émergents.

Notre processus de gestion des risques est activement soutenu par le conseil d'administration par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques. Le conseil d'administration comprend les risques auxquels la Société est confrontée et s'assure que ces risques sont gérés efficacement en exigeant que le CEO et le Management Exécutif participent pleinement à la gestion des risques.

Nous identifions systématiquement les risques potentiels, en tenant compte des évaluations internes de la direction, ainsi que des facteurs externes tels que les tendances de l'industrie, le paysage concurrentiel, les changements réglementaires ou les développements géopolitiques. Les risques sont analysés en fonction de leur impact potentiel et de leur probabilité, puis évalués pour déterminer leur risque résiduel après avoir pris en compte les contrôles existants. Sur la base de l'évaluation, nous élaborons et mettons en œuvre des réponses appropriées, allant de l'acceptation des risques aux plans de mitigation. Une surveillance périodique permet d'assurer l'efficacité des plans de mitigation, avec des revues et ajustements réguliers au besoin.

Nous restons principalement concentrés sur les risques hautement prioritaires ; Cependant, nous enregistrons tous les risques significatifs identifiés afin d'être cohérents dans notre approche et d'assurer l'atteinte de nos objectifs commerciaux et de notre stratégie globale. Cela nous aide également à évaluer si nous allouons les ressources de manière efficace.

Nous vous présentons ci-dessous un aperçu non exhaustif de certains des principaux risques affectant EVS. Tous les risques ne sont pas partagés de manière transparente, car certains risques peuvent contenir des informations confidentielles ou révéler des données concurrentielles. Des mesures de mitigation sont définies et mises en œuvre pour faire face aux risques identifiés.

1. RISQUES MAJEURS

- Risque de cyberattaque entraînant une interruption des activités, y compris l'arrêt des systèmes critiques, l'incapacité de produire, d'expédier, de livrer ou d'assister les clients.

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------



-
- Risque lié à l'incapacité à attirer et à retenir les bons talents en matière de Sales, Pre-Sales et Support, capables de gérer des solutions complexes et de nouveaux modèles commerciaux, ce qui nous empêcherait de réaliser nos ambitions de croissance, en particulier dans la région NALA.
 - Risques liés au changement de ton de l'administration américaine concernant la politique commerciale internationale et aux nouveaux droits de douane imposés sur les produits étrangers (y compris européens) importés sur le territoire américain. Bien qu'il ne soit pas encore défini comment ces tarifs seraient mis en œuvre, EVS suit de près l'évolution de la situation dans ce domaine et pourrait prendre des mesures proactives pour en limiter l'impact potentiel.
 - Risque de vulnérabilités de sécurité des données dans nos produits pouvant exposer les données des clients à des menaces de sécurité et potentiellement éroder la confiance de notre clientèle.
 - L'incapacité d'élargir la clientèle et l'offre de produits, ce qui peut entraîner une dépendance excessive à l'égard d'un petit nombre de clients clés avec un nombre limité de produits clés.
 - Risque de ne pas anticiper les changements du marché et des technologies, ce qui pourrait entraîner une perte d'avantage concurrentiel et une perte de position de leader.
 - Risque de ne pas être en mesure de vendre et de gérer durablement le support et la préparation opérationnelle pour des solutions complexes sur le site des clients, ce qui entraînerait une augmentation des coûts et des problèmes de disponibilité des équipes de support EVS.
 - Risque sur la continuité des opérations en cas de destruction des installations et actifs clés de l'entreprise (bâtiments, serveurs, nœuds, ...) en raison d'un incendie ou d'autres catastrophes.
 - Incapacité à utiliser la numérisation pour développer l'activité et répondre à la demande des clients
 - Risques liés à la stratégie de croissance externe (M&A) - post-transaction et intégration
 - Risque de modifications de la législation fiscale pour les déductions fiscales liées à l'innovation et à la recherche, pouvant affecter directement nos résultats.
 - Risque de fraude pouvant avoir des répercussions financières et réputationnelles.



CERTIFICATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Serge Van Herck, CEO*
Veerle De Wit, CFO*

Certifient que, sur la base de leurs connaissances,

- a) les états financiers annuels, établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne, donnent une image fidèle des actifs, de la situation financière et des résultats du Groupe EVS,
- b) le rapport de gestion présente de manière fidèle les événements importants et donne un aperçu fidèle de l'évolution de l'activité et des résultats du groupe EVS au cours de la période de référence.

* agissant pour le compte d'une bv/SRL



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

1.1 INTRODUCTION

Nous sommes très fiers d'avoir significativement augmenté le soutien de nos actionnaires en 2024 relatif à notre rapport de rémunération, qui a été approuvé à une majorité de 90,5% lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2024 (+47% de soutien des actionnaires par rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021, et même +58% de soutien des actionnaires par rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai, 2022). Nous sommes également très reconnaissants du soutien accru des actionnaires en 2024 concernant l'approbation des propositions d'émission de warrants (qui a été adoptée à la majorité spécifique de 75% des votes exprimés).

Nous sommes très satisfaits d'une telle dynamique positive qui montre que nous avons pris au sérieux les dissensions exprimées par nos actionnaires en 2021 et 2022, notamment à travers :

- (a) la révision de la structure et du contenu du présent rapport de rémunération, qui a été mis à jour (i) en augmentant le niveau de notre reporting en termes de mesures de performance en ce qui concerne la rémunération variable des membres de la Direction Générale et en (ii) expliquant les raisons pour lesquelles nous nous écartons du Code belge des sociétés et des associations en matière de rémunération variable de nos dirigeants, tandis que nous alignerons progressivement leur intéressement à long terme sur le rendement et les objectifs pluriannuels.
- (b) la mise à jour de notre politique de rémunération, en considérant que les aspects ci-dessus sont conformes aux normes du marché et afin d'accroître encore notre transparence vis-à-vis de nos actionnaires.
- (c) un dialogue continu avec nos actionnaires. Nous apprécions les précieux commentaires de nos actionnaires et nous tiendrons compte de leurs points de vue dans nos efforts pour créer de la valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Dans ce contexte, nous tenons à remercier nos actionnaires pour leur soutien renouvelé.

1.2 LES ADMINISTRATEURS

1.2.1 Politique de remuneration

EVS s'engage à disposer d'un conseil d'administration capable de fournir des informations, un dynamisme, une innovation et une diversité spécifiques au secteur afin de mieux refléter les demandes uniques du marché EVS. Il s'agit d'un moteur essentiel de la stratégie de croissance rentable d'EVS dans un secteur international et innovant. Pour attirer, motiver et fidéliser des administrateurs compétents tout en contribuant à la performance à court et à long terme de l'entreprise, notre politique de rémunération EVS accorde aux administrateurs des rémunérations fixes et variables (pour nos administrateurs non exécutifs uniquement et en fonction de leur présence aux réunions). Cette politique encourage non seulement la participation et les contributions, mais aide également nos administrateurs à apporter l'innovation technologique, la diversité culturelle et de nouvelles perspectives. En outre, il promeut une gestion prudente des risques, tout en s'alignant sur les recommandations belges des instituts de gouvernance tels que Guberna et utilise des groupes de référence d'entreprises pour établir des références belges pertinentes aux spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique.

- Administrateurs non exécutifs : ils perçoivent un montant fixe annuel, éventuellement au prorata. Ce montant fixe comprend la participation à six réunions par an. Les administrateurs non exécutifs perçoivent également, en rémunération de l'exécution de leur mandat, un montant forfaitaire pour chaque réunion du Conseil d'administration, au-delà de six réunions par an et des réunions des comités spéciaux auxquelles ils participent.
- Directeurs exécutifs : afin de s'aligner sur les standards du marché belge, il a été décidé que les administrateurs exécutifs ne recevront plus de rémunération à partir du 1er janvier 2023.

La politique et la rémunération des administrateurs sont approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023 ayant approuvé la politique de rémunération 2023 (avec effet au 1er janvier 2023), la rémunération des administrateurs est donc fixée comme suit (en EUR) :



		Montant fixe		Montant variable lié aux réunions auxquelles il a assisté	Autre ¹
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux
Non-cadre					
Innoconsult BV, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.	4.000 en tant que président du comité d'audit	2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence
7 Capital Srl, représentée par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence
Acompany You Srl, représentée par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.	4.000 en tant que Président du Comité de Nomination et de Rémunération	2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan DESCHUYFELEER	Président et Administrateur indépendant	44.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	22.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence
Marco Miserez	Administrateur indépendant	22.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence
Frinso Srl représentée par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	22.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence
Exécutif					
Michel COUNSON	Administrateur délégué	Aucune rémunération prévue			
InnoVision BV	Administrateur délégué	Aucune rémunération prévue			

Les montants forfaitaires sont ajustés prorata temporis en fonction de la date de nomination/démission en cours d'année.

Remarques:

- La Société et ses filiales n'accordent aucun prêt personnel, garantie ou autre aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale. Si les Administrateurs sont chargés de tâches ou de projets particuliers, ils ont droit à une rémunération appropriée pour ces activités, ce qui est notamment le cas des Administrateurs Exécutifs.
- Aucune indemnité de départ n'est prévue pour les Administrateurs non exécutifs à la fin de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent aucune action, warrant ou stock-option. Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient d'aucune rémunération liée à la performance ni d'avantages de retraite.

1.2.2 Rapport de rémunération 2024

En 2024, les administrateurs ont perçu la rémunération suivante pour l'exécution de leur mandat (EUR) en application de la politique de rémunération 2023 telle que décrite ci-dessus :

¹ L'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022 a approuvé à l'unanimité l'octroi aux membres du Conseil d'administration d'une rémunération globale complémentaire de 25.000 euros par an pour l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour l'exercice de missions exceptionnelles dans le cadre de leur fonction d'administrateur telles que validées par le Conseil d'administration (telles que, notamment, les entretiens, réunions de préparation et autres réunions internes autres que les réunions du Conseil d'administration ou d'un Comité (Audit, Rémunération ou Stratégique)). Ce montant est réparti par le Conseil d'Administration entre ses membres en fonction du nombre et de l'importance des missions exceptionnelles effectivement réalisées par chacun d'entre eux.



		Montant fixe		Montant variable lié à la participation aux réunions		Autre	TOTAL 2024
		Conseil d'admini- stration	Comités spéciaux	Conseil d'admini- stration	Comités spéciaux		
Non-exécutif							
Innoconsult BV, représenté par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	2.000	7.500	-	35.500
7 Capital Srl, représenté par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22.000	-	-	7.500	-	29.500
Acompany You Srl, représenté par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	2.000	7.500	1.500	37.000
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représenté par Johan DESCHUYFELEER	Administrateur indépendant	44.000	-	2.000	7.500	-	53.500
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	22.000	-	-	6.000	1.500	29.500
Marco Miserez	Administrateur indépendant	22.000	-	2.000	7.500		31.500
Frinso Srl, représenté par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	22.000	-	-	6.000	-	28.000
Exécutif							
Michel COUNSON	Administrateur délégué	-	-	-	-	-	-
InnoVision BV, représenté par Serge VAN HERCK	Administrateur délégué	-	-	-	-	-	-
TOTAL							244.500

Au 31 décembre 2024, sur la base des dernières déclarations reçues par la société et de la dernière modification du registre des actionnaires, les membres du Conseil d'administration détenaient, directement ou indirectement, 860.906 actions sur un total de 14.327.024, soit 6 % du capital.

1.3 LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXÉCUTIF (LEADERSHIP TEAM)

1.3.1 Politique de remuneration

1.3.1.1 Notre vision

EVS s'engage à offrir à chacun un régime de rémunération individualisé, équitable et compétitif qui reflète son rendement et son niveau de responsabilité.

Notre politique de rémunération concernant les membres du Management Exécutif est fondée sur cinq valeurs fondamentales qui guident nos efforts pour attirer, motiver et fidéliser des dirigeants compétents et professionnels:

- Premièrement, nous veillons à ce que notre rémunération s'aligne sur celle des groupes de référence de l'entreprise afin d'établir des références belges pertinentes par rapport aux spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique pour rester compétitif sur le marché local.
- Deuxièmement, nous nous efforçons d'être innovants en envisageant de nouvelles méthodes de différenciation pour proposer des packages de rémunération uniques et attractifs.
- Troisièmement, nous trouvons un équilibre entre les marchés belge et international pour garantir que nos packages de rémunération restent pertinents et compétitifs à l'échelle mondiale.
- Quatrièmement, nous considérons la spécificité du secteur technologique pour répondre aux demandes uniques de cette industrie en évolution rapide.
- Enfin, notre politique est conçue pour promouvoir une croissance rentable et durable à long terme tout en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires, les clients et le personnel.

Ensemble, ces valeurs sous-tendent notre politique de rémunération et nous permettent d'attirer et de retenir les meilleurs talents, compétences et aptitudes, tout en motivant nos dirigeants à réaliser les ambitions et objectifs à court et à long terme de l'entreprise.

Dans ce contexte, le niveau de rémunération est déterminé en fonction des tâches et responsabilités et est évalué annuellement par le Comité de Nomination et de Rémunération. Le niveau de rémunération est également comparé à des références externes, soit par le biais d'études, soit par l'intermédiaire de conseils externes. Notre politique de rémunération tient notamment compte de la position sur le marché et des contributions individuelles de chaque membre du Management Exécutif, en cohérence avec notre politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble du personnel de l'entreprise. À cette fin, nous utilisons la méthodologie d'évaluation des emplois de Hay Group (gérée par la société Korn Ferry) pour noter les

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------



fonctions et les comparer aux pratiques du marché. Le service RH demande à Korn Ferry Hay Group d'effectuer régulièrement un contrôle d'intégrité de la classification existante afin de garantir une base correcte, cohérente et solide pour les candidatures liées à la classification. Chez EVS, les comparaisons avec le marché sont faites avec la médiane du marché plutôt qu'avec la moyenne. Pour être à un niveau de rémunération équitable par rapport au marché, nous considérons une rémunération équitable comprise dans une fourchette comprise entre 80% et 120% de la médiane du marché. Les benchmarks utilisés sont choisis en fonction du secteur, de la taille des entreprises et de la localisation.

1.3.1.2 Composantes de rémunération du CEO et des autres membres du Management Exécutif

1.3.1.2.1 Vue d'ensemble

Notre politique de rémunération des membres du Management Exécutif prévoit :

- Une rémunération fixe complétée par
- Un intéressement variable à court terme en espèces (STI) basé sur des critères de performance financière et extra-financière (EBIT, prises de commandes et performance) versé en espèce et
- Un intéressement à long terme consistant en des warrants/options d'achat sur actions.

Les piliers de la rémunération variable sont répartis selon les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Rémunération de base (RB)	STI (a) à 100%	STI (a) Mesures			LTI (b) Options d'achat d'actions	Autres avantages (c)	Cotisations d'assurance et de retraite (c)
			Fin. EBIT	Fin. Prise de commande	Non-Fin. Performance			
CEO	405.555 EUR	40 % de RB	70%	-	30%	Max. 45 % de RB	Aucun	N/A
CCO		45 % de RB	35%	55%	10%	Max. 20 % de RB	Aucun	N/A
CFO		25 % de RB	70%	-	30%	Max. 20 % de RB	Aucun	N/A
CMO		25 % de RB	70%	-	30%	Max. 20 % de RB	Aucun	N/A
CPO		25 % de RB	70%	-	30%	Max. 20 % de RB	Aucun	N/A
CTO		25 % de RB	70%	-	30%	Max. 20 % de RB	Aucun	N/A
CXO		25 % de RB	70%	-	30%	Max. 20 % de RB	Aucun	N/A

(a) Intéressement à court terme en espèces (STI)

Les paramètres financiers et non financiers de l'Incentive à Court Terme (STI) (par exemple l'EBIT annuel, les prises de commandes et la performance, comme prévu dans la politique de rémunération) sont essentiels pour atteindre les objectifs stratégiques d'EVS à court terme.

- Financier
 - o L'objectif annuel d'EBIT (Bénéfice avant intérêts et impôts) permet à notre société de viser l'amélioration de notre rentabilité, d'assurer notre performance financière et de renforcer notre capacité financière à long terme, notamment pour assurer le respect de notre politique de distribution de dividendes.
 - o L'objectif annuel de prises de commandes est essentiel pour nous assurer d'augmenter nos ventes ainsi que le renforcement de la relation client tout en garantissant à notre entreprise de maintenir une croissance constante de nos revenus et de consolider notre position sur le marché.
- Non-Financier
 - o L'objectif de performance annuel permet de se concentrer sur les projets qui sont soit importants et/ou urgents à réaliser au cours de l'année donnée, compte tenu de l'intérêt de l'entreprise et de ses clients.

Tous les éléments ci-dessus améliorent la valeur pour les actionnaires en contribuant à la stratégie de croissance, aux intérêts et à la durabilité à long terme de notre entreprise, en combinaison avec l'attribution de warrants ou d'options sur actions, qui offrent des avantages ciblés à long terme. Il est à noter que la réalisation des métriques liées à l'intéressement à court terme sera toujours évaluée à périmètre constant par rapport au budget.

Les objectifs financiers STI sont validés par le Conseil d'administration au début de l'exercice comptable concerné et les réalisations sont suivies trimestriellement et évaluées annuellement. La période d'imposition est le dernier exercice financier et le montant du STI est confirmé à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Le Comité de Nomination et de Rémunération évalue les réalisations des objectifs et le paiement correspondant par rapport aux résultats de l'entreprise afin de s'assurer que les objectifs futurs restent en ligne avec la performance globale de l'entreprise.

Les poids en pourcentage des critères STI sont évalués annuellement par le Conseil d'Administration et adaptés, si nécessaire, en modifiant notre Politique de Rémunération, sous réserve de l'approbation de nos actionnaires.

(b) Intéressement à long terme sous forme de warrants/options sur actions (LTI)



Les options sur actions qui portent sur des actions existantes ou donnent le droit de souscrire à des actions nouvellement créées en cas d'augmentation de capital future sont appelées « warrants » en Belgique. Alternativement, la société peut également attribuer des options sur actions portant uniquement sur des actions existantes, ci-après dénommées options sur actions. Dans les deux cas, le bénéficiaire aura le droit d'acheter des actions de la société à un prix prédéterminé (prix d'exercice) avant une date d'expiration mais après une période d'acquisition minimale de 3 ans, ce qui implique que la société récompense, retient, et motive les managers exécutifs sur le long terme. Dans la plupart des pays, les options sur actions sont considérées comme imposables lorsqu'elles sont exercées. En Belgique, cependant, un régime spécial est en place qui prévoit une imposition lorsque les options sont attribuées. Ainsi, il y a un investissement initial lors de l'attribution des options sur actions, ce qui implique que le bénéficiaire peut perdre cet investissement initial si les warrants ou les options sur actions ne peuvent pas être exercées (par exemple, si le warrant ou l'option sur action expire avant d'atteindre le prix d'exercice ou en cas de départ du bénéficiaire de la société).

La rémunération en warrants/options sur actions contribue à la stratégie commerciale, aux intérêts et à la pérennité de notre entreprise et est en ligne avec les attentes des actionnaires en termes de création de valeur actionnariale:

- D'une part, dans la mesure où les bénéficiaires sont directement incités à contribuer à la croissance profitable de l'entreprise, dont ils peuvent bénéficier par l'exercice de leurs warrants/options sur actions si la valeur de l'entreprise devait augmenter entre le moment de l'attribution et l'exercice de ces warrants/options sur actions. Cela les motive également à prendre des mesures durables et créatrices de valeur.
- D'autre part, dans la mesure où les bénéficiaires sont incités à rester et à investir dans l'entreprise s'ils veulent pouvoir bénéficier de l'exercice des warrants/options sur actions qui leur ont été attribués, les warrants/options étant imposés au moment de l'attribution (cet investissement étant perdu en cas de départ) et ne peuvent être exercés qu'au plus tôt trois années civiles après leur attribution.

(c) Autres avantages et contributions à la pensions

Le CEO et les autres membres du Management Exécutif sont des sociétés de gestion qui fournissent leurs services sur une base indépendante, ce qui implique qu'ils ne bénéficient pas d'autres avantages, assurances et cotisations de retraite comme le font nos employés.

(d) Accent sur la performance et les objectifs pluriannuels

Alors que la rémunération variable ci-dessus de nos managers exécutifs s'écarte en principe du Code belge des sociétés et des associations, ce qui est permis sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale (aux termes de l'alinéa 2 de l'article 7:91 du Code belge des sociétés et des associations, dans une société cotée, si la rémunération variable d'un manager exécutif est supérieure au quart de sa rémunération annuelle, un quart au moins de la période de performance doit excéder deux ans et un autre quart doit excéder trois ans, sauf accord contraire de l'Assemblée Générale), EVS a progressivement introduit depuis 2023 un système actualisé de LTI sur base de warrants/stock options pour attirer, fidéliser et récompenser le Management Exécutif en alignant les LTI sur base de warrants/stock options sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels.

Ce LTI mise à jour est un outil puissant pour aligner encore davantage les intérêts du management exécutif de notre entreprise avec la croissance durable à long terme d'EVS. En offrant des récompenses pour la fidélité, la croissance de la rentabilité et les objectifs ESG, le LTI mis à jour contribuera davantage à renforcer la culture de responsabilisation, à générer un succès durable pour EVS sur le long terme et à accroître la valeur pour les actionnaires.

À partir de 2023, le LTI mis à jour fournit chaque année un nombre variable de warrants/stock options basé sur:

- *Performance à long terme*, qui est évaluée sur la base (1) de la croissance de la rentabilité à long terme (croissance de l'EBIT sur deux ans) et (2) de l'évolution positive des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), jusqu'à un niveau de 50% du poids du LTI. Depuis 2022, EVS a introduit les instruments de mesure nécessaires pour évaluer ces indicateurs de performance à long terme et attribuer en conséquence des LTI sur base de warrants/stock options. Les deux indicateurs sont régis par les plans stratégiques et ESG pluriannuels d'EVS.
- *Fidélisation et rétention* du Management Exécutif, ce qui garantit la croissance stratégique d'EVS. Etant donné que les bénéficiaires doivent payer un impôt non récupérable lors de l'attribution des warrants/stock options (au niveau belge), et qu'ils sont tenus d'attendre une période d'acquisition minimale de 3 ans avant de pouvoir exercer leurs warrants/stock options, Le LTI offre une récompense aux membres de l'équipe qui restent dans l'entreprise pendant une période déterminée.

La LTI actualisée accordée au CEO et aux autres membres du Management Exécutif peut être résumée comme suit:

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------



Critères LTI

	Performance		Fidélisation/rétention
	Objectifs financiers pluriannuels	Objectifs ESG (pluriannuels)	
LTI 2023	5%	5%	90%
LTI 2024	15%	15%	70%
LTI 2025 et au-delà	25%	25%	50%

Palement LTI

Objectif de performance (financier et ESG)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<50 %	50%	100%	150%
Versement	0%	0%	100%	200%

e) Écart potentiel par rapport à la politique de rémunération des membres du Management Exécutif

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023 a approuvé que, dans des circonstances exceptionnelles et dans les conditions de l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations, le Conseil d'administration puisse s'écarter temporairement de la politique de rémunération 2023 si nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la pérennité d'EVS, par le biais de l'octroi d'un bonus autonome aux membres du Management Exécutif basé sur le pourcentage des prises de commandes sécurisées de plus de 5 ans ou des prises de commandes liées à un Big Event Rental, dans les deux cas plafonnés à un pourcentage maximum de 0,2% des prises de commandes concernées. Un « Big Event Rental » est défini comme une location de produits et/ou solutions EVS dans le cadre d'un grand événement qui n'a pas lieu chaque année.

En effet, la nature de l'activité évolue progressivement vers des partenariats stratégiques à très long terme, qu'il convient d'encourager. Les transactions exceptionnelles ne sont pas prévisibles sur une base annuelle et nécessitent des récompenses exceptionnelles.

Pour mettre en œuvre une telle dérogation, le Comité de nomination et de rémunération présentera une demande spéciale de dérogation au Conseil d'administration pour discussion et approbation. Aucune dérogation de ce type ne sera mise en œuvre en l'absence d'approbation préalable du Conseil d'Administration. Tout écart sera décrit et expliqué dans le rapport annuel de rémunération de la société conformément au Code belge des sociétés et des associations.

Le Conseil d'Administration considère qu'une telle procédure de dérogation est conforme aux pratiques de marché des sociétés cotées belges et permettra de récompenser des performances exceptionnelles et de retenir des membres exécutifs clés dans l'intérêt du succès durable d'EVS à long terme.

1.3.1.2.2 STI

a. CEO

Objectif d'EBIT (70 %)	Inférieur au seuil		Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisations	<80 %		80%	100%	120%
Objectif d'EBIT : 40 000 kEUR	< 32.000 kEUR		32.000 kEUR	40.000 kEUR	48.000 kEUR
Versement	0%		50%	100%	150%
Objectif de performance (30 %)	Objectif cible				Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%	150%
Versement	0%	50%	100%	125%	150%

Opportunité STI maximale : 60 % de la rémunération de base (soit 243.333 EUR)

b. CCO

Objectif d'EBIT (35 %)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisations	<80 %	80%	100%	120%

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------



Objectif d'EBIT : 40 000 kEUR	< 32.000 kEUR	32.000 kEUR	40.000 kEUR	48.000 kEUR	
Versement	0%	50%	100%	150%	
Objectif de performance (10 %)	Objectif cible			Plafond	
Réalisation	0%	50%	100%	125%	150%
Versement	0%	50%	100%	125%	150%
Objectif de prise de commande (55 %)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond	Super plafond
Réalisation	<80 %	80%	100%	110%	120%
Versement	0%	30%	100%	145%	200%

Opportunité maximale STI : 71 % de la rémunération de base

c. CFO, CTO, CPO, CMO, CXO

Objectif d'EBIT (70 %)	Inférieur au seuil		Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80 %		80%	100%	120%
Objectif d'EBIT : 40 000 kEUR	< 32.000 kEUR		32.000 kEUR	40.000 kEUR	48.000 kEUR
Versement	0%		50%	100%	150%
Objectif de performance (30 %)	Objectif cible				Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%	150%
Versement	0%	50%	100%	125%	150%

Opportunité maximale STI : 30 % de la rémunération de base

Remarque sur le reporting 2024 :

- EBIT et objectif de prises de commandes : bien qu'il soit préjudiciable pour l'activité EVS (en particulier en ce qui concerne la concurrence) de divulguer les détails de l'objectif de prise de commandes, nous avons décidé de partager à la fois l'objectif d'EBIT 2024 et la réalisation afin d'accroître la transparence envers nos actionnaires. Il est à noter que la réalisation de l'EBIT se mesure toujours à périmètre constant par rapport au budget.
- Les objectifs de performance non financière du CEO étaient basés sur (i) les résultats de l'enquête sur l'engagement des membres de l'équipe EVS 2024 (82 %) et (ii) l'enquête de satisfaction client 2024 (Devoncroft NPS 45.2 – Top 10 %)
- Les objectifs de performance non financière des autres membres du management exécutif sont généralement liés à l'efficacité opérationnelle, à la satisfaction des clients et des membres de l'équipe. Voici quelques exemples d'objectifs de rendement pour 2024 :
 - o Satisfaction des clients
 - o Maintenir des produits et des services de haute qualité
 - o Optimisation des services
 - o Optimisation du support aux partenaires de distribution
 - o Satisfaction des membres de l'équipe
 - o Gestion de la performance et des talents
 - o Formation et coaching de haute qualité
 - o Améliorer encore la stratégie de Comp&Ben
 - o Efficacité opérationnelle :
 - o Amélioration supplémentaire des processus internes
 - o Accroître les connaissances technologiques et l'innovation
 - o Gestion des coûts

Il n'y a pas d'acompte pour la rémunération variable des membres du Management Exécutif.

1.3.1.2.3 Dispositions de « claw-back »

À titre préliminaire, veuillez noter que les dispositions de « claw-back » sont limitées car les bénéficiaires potentiels ne reçoivent aucune avance.



(a) Conséquences sur la STI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif

En cas de résiliation du contrat de services du CEO et d'autres membres du Management Exécutif, le STI n'est pas du, sauf en cas de résiliation (i) par EVS sans motif (ou pour indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) ou (ii) par le prestataire avec motif, auquel cas, le prestataire reste en droit au paiement du STI :

- se rapportant à l'exercice social précédant celui au cours duquel la résiliation écrite aura été notifiée.
- relatives à l'exercice social au cours duquel la résiliation écrite aura été donnée uniquement si la résiliation écrite est postérieure au 1er juillet dudit exercice, et uniquement au prorata temporis (ou lorsque la cause est l'indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) – 50 % de ce STI est du si la résiliation écrite est donnée avant le 1er juillet de cet exercice ou 100 % de ce STI est du si la résiliation écrite est donnée après le 1er juillet de cet exercice.

(b) Conséquences sur le LTI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif

En cas de résiliation du contrat de services du CEO et d'autres membres du Management Exécutif, les warrants / options sur actions non exerçables sont perdus, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

1.3.2 Rapport de rémunération pour l'année 2024

1.3.2.1 Aperçu

CEO

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
EBIT annuel	70%	32.000.000 €	40.000.000 €	48.000.000 €	45.000.000 € (112,50 % de l'objectif d'EBIT)
Versement		56.778 €	113.555 €	170.333 €	149.041 € 131 % de l'objectif cible
Non-financier	30%				
Objectifs de performance* Versement		24.333 €	48.667 €	73.000 €	54.751 € 112,5 % de l'objectif cible
TOTAL					203.792 € 125 % de l'objectif cible

Autres

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
Financier					
EBIT annuel	70 (35 pour le CCO uniquement)	32.000.000 €	40.000.000 €	48.000.000 €	45.000.000 € (112,50 % de l'objectif d'EBIT)
Objectif de prise de commande	55 pour le CCO uniquement	Non divulgué	Non divulgué	Non divulgué	Non divulgué
Versement EBIT		141.786 € 23.366 €	283.573 € 77.886 €	425.359 € 112.935 €	372.190 € 131 % de l'objectif cible
Versement prise de commande					100.008 €
Non-Financier	30 (10 pour le CCO uniquement)				
Objectifs de performance* Versement		57.225 €	114.451 €	171.676 €	137.306 € 120 % de l'objectif cible
TOTAL					609.504 € 128 % de l'objectif cible

* Veuillez trouver ci-dessous quelques exemples d'objectifs de performance 2024 :

- o Satisfaction des clients
 - o Maintenir des produits et des services de haute qualité

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------



- Optimisation des services
- Optimisation du support aux partenaires de distribution
- Satisfaction des membres de l'équipe
 - Gestion de la performance et des talents
 - Formation et coaching de haute qualité
 - Améliorer encore la stratégie de Comp&Ben
- Efficacité opérationnelle :
 - Amélioration supplémentaire des processus internes
 - Accroître les connaissances technologiques et l'innovation
 - Gestion des coûts

1.3.2.2 CEO

InnoVision BV, représenté par Serge Van Herck, CEO, a reçu en tant que rémunération de base un montant total de 405.555 EUR et un STI de 203.792 EUR pour l'année 2024.

La rémunération de base reste stable par rapport à l'année dernière (400.801 EUR).

1.3.2.3 Autres membres de la Direction Générale

Pour l'exercice 2024, les autres membres de la Direction Exécutive étaient :

- WeMagine Srl, représenté par Veerle DE WIT, CFO (Chief Financial Officer)
- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, CCO (Chief Commercial Officer)
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, CSO (Chief Strategic Account Officer)
- M2C Srl, représenté par Pierre MATELART, CPO (Chief People Officer)
- Openiris Ltd, représenté par Alexander REDFERN, CTO (Chief Technology Officer)
- Tols BV, représenté par Xavier Orri, CXO (Chief Experience Officer)

En 2024 : les changements suivants sont intervenus au sein du Comité Exécutif :

- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, anciennement CMO, est devenu CCO à compter du 1er juillet 2024 ; et
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, anciennement CCO, est devenu CSO à compter du 1er juillet 2024 (les conditions de rémunération sont restées inchangées conformément à la politique de rémunération applicable au CCO).

Les autres membres de la Direction Exécutive ont perçu une Rémunération de Base globale de 1.676.495 EUR (coût total de l'entreprise) et un STI de 620.541 EUR (coût total de l'entreprise) pour l'année 2024, ce qui représente un coût total moyen pour l'entreprise de 279.416 EUR pour la Rémunération de Base et de 103.423 EUR pour la STI par autre membre du Management Exécutif. Des primes exceptionnelles supplémentaires d'un montant de 16.559 euros ont été accordées conformément à la procédure proposée dans la politique de rémunération telle que définie à l'article 13.3.2.1.

L'augmentation moyenne de 4 % de la rémunération de base par rapport au montant de l'année dernière (1.606.772 euros) est attribuée à la restructuration stratégique de l'équipe de direction, qui a pris effet le 1er juillet 2024.

1.3.2.4 Warrants / Options sur actions

Comme indiqué dans la procédure énoncée au point 13.3.1.2.1 (d), EVS a progressivement introduit depuis 2023 un système mis à jour de LTI à base de warrants/stock options pour attirer, fidéliser et récompenser le Management Exécutif en alignant les LTI à base de warrants/stock options sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels.

En 2024, le CEO et les autres membres du Management Exécutif se sont vu offrir les warrants suivants conformément au Plan de warrants EVS 2024 :

Serge Van Herck	37.950 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (33 000)
Alex Redfern	11.500 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (10 000)
Quentin Grutman	11.500 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (10 000)
Nicolas Bourdon	11.500 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (10 000)
Pierre Matelart	8.625 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (7 500)
Veerle De Wit	8.625 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (7 500)
Xavier Orri	8.625 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (7 500)
TOTAL	98.325 bons de souscription	

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------



Sur la base de la procédure décrite sous 13.3.1.2.1 d) :

	Performance		Fidélité/rétention
	Objectifs financiers pluriannuels	Objectifs ESG (pluriannuels)	
Poids	15%	15%	70%
Objectif	Croissance annuelle de 10% conformément au plan d'affaires à 5 ans d'EVS (croissance de l'EBIT sur deux ans)	Adoption des objectifs ambitieux ESG 2030 conformément à la législation ESG applicable	
Réalisation	Plafond atteint	Adopté	
Versement	30% (200% du paiement du plafond)	15% (100 % versement à l'objectif)	70%

- Il convient de noter à cet égard que :
- La valeur des warrants est déterminée par référence à la juste valeur des instruments equity attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Sholes (en tenant compte des caractéristiques et conditions dans lesquelles les instruments ont été attribués) afin de respecter la politique de rémunération applicable et notamment le plafond qui y est mentionné (respectivement max. 45% de la rémunération de base pour le CEO et max. 20% de la rémunération de base pour les autres membres du Leadership Team).
 - Le nombre d'options sur actions à l'objectif est révisé par le conseil d'administration sur une base annuelle en tenant compte de leur valeur telle que déterminée également par le modèle Black & Sholes. Comme en 2023 et 2022, le nombre d'options d'achat On-Target était équivalent en 2024 à environ 35% de la rémunération de base du CEO et à environ 13,5% de la rémunération de base des autres membres du Leadership Team.

Autres plans de warrants actifs :

- Les principales caractéristiques du Plan de Warrants 2020 étaient les suivantes :
- Date d'attribution : 22 octobre 2020
 - Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2023)
 - Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2024
 - Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 21 octobre 2026)
 - Prix d'exercice : 13,69 EUR (Moyenne du cours de clôture EVS des 30 jours précédant le 22 octobre 2020)

- Les principales caractéristiques du Plan de Warrants 2021 étaient les suivantes :
- Date d'attribution : 22 juin 2021
 - Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2024)
 - Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2025
 - Durée des options : 6 ans (date d'expiration des warrants : 21 juin 2027)
 - Prix d'exercice : 18,21 EUR (Moyenne du cours de clôture EVS des 30 jours précédant le 22 juin 2021)

- Les principales caractéristiques du Plan d'options sur actions 2022 étaient les suivantes :
- Date d'attribution : 29 septembre 2022
 - Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2025)
 - Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2026
 - Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 28 septembre 2028)
 - Prix d'exercice : 18,62 EUR (Dernier cours de clôture précédant le 29 septembre 2022)

- Les principales caractéristiques du Plan de stock-options 2023 étaient les suivantes :
- Date d'attribution : 25 octobre 2023
 - Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2026)
 - Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2027
 - Durée des options : 6 ans (date d'expiration des stock-options : 24 octobre 2029)
 - Prix d'exercice : 25,85 EUR (Dernier cours de clôture précédant le 25 octobre 2023)

- Les principales caractéristiques du Plan de Warrants 2024 étaient les suivantes :
- Date d'attribution : 25 septembre 2024
 - Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2027)
 - Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2028
 - Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 24 septembre 2030)

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------



- Prix d'exercice : 28,80 EUR (dernier cours de clôture précédant le 25 septembre 2024)

1.3.2.5 Bonus exceptionnel

Dans le cadre de la procédure visée à l'article 13.3.1.2.1 (e) telle qu'approuvée dans la politique de rémunération 2023 qui permet au Conseil d'administration, dans des circonstances exceptionnelles et dans les conditions de l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations, d'accorder une prime autonome aux membres du Management Exécutif pour servir les intérêts à long terme et la pérennité d'EVS sur la base du pourcentage de la prise de commandes sécurisées de plus de 5 ans ou la prise de commandes liées à la location de Big Event (dans les deux cas plafonnée à un pourcentage maximum de 0,2 % de la prise de commande concernée), la prime exceptionnelle suivante a été accordée compte tenu des prises de commande 2024 :

- Conformément à la politique de rémunération, le comité de nomination et de rémunération a présenté une demande spéciale de dérogation au conseil d'administration pour discussion et approbation à la suite de la conclusion des Big Event Rentals 2024 pour un montant de 8,28 millions d'euros. Sur la base de cette demande spéciale, le Conseil d'administration a approuvé le 18 février 2025 l'octroi d'une prime exceptionnelle de 16.559 euros (soit 0,2 % des prises de commandes Big Event Rental 2024 susmentionnée) au CSO, RCG Srl, représenté par Quentin Grutman. L'octroi d'une telle prime est justifié par l'importance du Big Event Rental pour le succès continu de l'entreprise à l'avenir.

1.4 INFORMATIONS COMPARATIVES SUR L'ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES PERFORMANCES DE L'ENTREPRISE - RATIO ENTRE LE MEMBRE DE LA DIRECTION LE MIEUX RÉMUNÉRÉ (CEO) ET LE SALARIÉ LE MOINS BIEN PAYÉ EN BELGIQUE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rémunération du Groupe EVS sur une période de 5 ans.

En EUR	2020	2021	2022	2023	2024
Evolution de la rémunération					
Rémunération moyenne des employés	78.056	90.281	93.268	102.145	108.966
Rémunération annuelle des employés	39.652.396	47.287.513	53.456.704	60.497.215	70.024.178
Performance EVS					
EBIT (en millions d'euro)	5,7	37,1	31,7	41,1	45,0
Prises de commandes (en millions d'euro)	103,4	149,3	218,8	192,9	208,6
ROCE	8,1%	38,0%	31,3%	34,6%	39,4%
Cash-flow libre (en millions d'euro)	9,5	38,2	3,5	28,2	57,4

Tel que défini par la loi du 28 avril 2020, le Groupe publie le rapport entre le membre de la direction le mieux rémunéré (CEO) et le salarié le moins bien payé en Belgique. Pour 2024, ce ratio est de 12,8x. En termes de méthodologie, la rémunération moyenne des employés est calculée en divisant les coûts salariaux totaux par le nombre moyen d'ETP au cours de l'année. À partir de 2023, le dénominateur (c'est-à-dire le nombre moyen d'ETP) exclut les contractuels permanents du calcul (20 ETP en 2024 dont 8 membres du Management Exécutif en 2024) afin de ne prendre en compte que les employés inscrits sur le payroll pour le calcul de la rémunération moyenne par employé.

L'employé le moins bien payé est défini comme un employé à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année. La rémunération totale réelle reçue par cet employé est prise en compte dans le calcul du ratio.



RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Comme le prévoit la loi, le rapport de gestion consolidé a été établi pour être également utilisé comme rapport de gestion sur les comptes de la société mère. Le rapport de gestion sur les comptes de la société mère est donc similaire au rapport de gestion consolidé, à l'exception des notes suivantes :

- Les comptes de la société mère intègrent les chiffres du siège social à Liège (Belgique) : chiffre d'affaires de 178.641 milliers d'euros, représentant 90,2 % du montant consolidé.
- Le bénéfice de l'année s'élève à 37.381 milliers d'euros, contre 26.658 milliers d'euros en 2023. Le total du bilan s'élève à 233.913 milliers d'euros.
- Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés, au sein du Comité d'audit, Marco Miserez (diplômé en tant qu'Ingénieur Commercial en « Finance et Management Interculturel » de l'UCLouvain Brussels Management School et ayant 12 ans d'expérience dans le secteur financier), Martin DePrycker (titulaire d'un doctorat en informatique, ainsi que d'un MBA de l'Université d'Anvers), Soumya Chandramouli (titulaire d'un MBA de l'Université de Liège et d'un diplôme en analyse financière de l'Association belge des analystes financiers ainsi que d'une spécialisation en Business Leadership de l'IMD Business School), et du président du conseil d'administration, qui est également membre du comité d'audit, ont les compétences en comptabilité et en audit.
- Depuis 2016, les dépenses de recherche ne peuvent plus être inscrites au bilan. Seuls les frais de développement peuvent être capitalisés dans le bilan. Les dépenses de recherche engagées au cours des années précédentes restent soumises au régime précédent.
- En 2024, EVS a engagé un montant de 30,2 millions d'euros pour les dépenses de R&D, qui ont été amorties immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière.
- De plus, en 2022, le Groupe a identifié deux projets de développement interne qui, pour la première fois dans l'histoire d'EVS Broadcast Equipment, remplissaient toutes les conditions pour être capitalisés en tant qu'actifs incorporels. Ces projets de développement interne consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement.
- Pour l'un des projets, la période de développement s'est terminée fin 2023, entraînant le début de l'amortissement sur une période de 5 ans.
- Pour le deuxième projet, lancé en 2022, un write-off des coûts de développement a été comptabilisé au 4T24, certains événements récents ayant conduit à un changement de notre stratégie de mise sur le marché. Cette nouvelle stratégie ne remplit plus les conditions pour être capitalisé, car le produit ne sera plus lancé en tant que produit autonome, mais plutôt en tant qu'option dans l'écosystème VIA MAP.
- En 2024, la capitalisation des coûts de développement interne s'élève à 1,3 million d'euros.
- Les coûts immobilisés en 2024 comprennent principalement les coûts de personnel interne et les coûts des consultants externes liés à la phase de développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet consiste en des logiciels et du matériel hardware qui seront commercialisés à la fin du développement. Les dépenses prévues s'élèvent à 5,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu à partir de 2027. L'avancement de ces développements internes est revu fréquemment pour s'assurer que les avantages économiques futurs restent assurés.
- Aucun événement autre que ceux signalés dans le rapport de gestion consolidé n'a affecté les comptes de la société mère.

Le conseil d'administration Liège, le 14 avril 2025

Johan Deschuyffeleer,
Administrateur Indépendant et
Président du Conseil
d'Administration, représentant
The House of Value BVBA -
Advisory and Solution BV

DocuSigned by:

EB4FB2AFFABA405...

Michel Counson,
Administrateur
Délégué

DocuSigned by:

57A0A6FD29DC4FA...

Serge Van Herck,
Administrateur
Délégué et CEO,
représentant une BV

DocuSigned by:

249AD9922065456...

N°	0452080178	C-cap 10
----	------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	363,6	312,1	51,5
Temps partiel	1002	52,7	35,6	17,1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	405,3	340,6	64,7
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	600.576	516.387	84.189
Temps partiel	1012	65.292	46.335	18.957
Total	1013	665.868	562.722	103.146
Frais de personnel				
Temps plein	1021	36.685.903,18	32.349.427,05	4.336.476,13
Temps partiel	1022	4.229.419,13	2.998.415,02	1.231.004,11
Total	1023	40.915.322,31	35.347.842,07	5.567.480,24
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	383,8	329,5	54,3
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	625.225	540.963	84.262
Frais de personnel	1023	36.917.347,81	31.941.976,42	4.975.371,39
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N°	0452080178	C-cap 10
----	------------	----------

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	374	52	415,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	374	52	415,7
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	318	35	346,2
de niveau primaire	1200	4		4
de niveau secondaire	1201	35	4	38,3
de niveau supérieur non universitaire	1202	156	14	166,9
de niveau universitaire	1203	123	17	137
Femmes	121	56	17	69,5
de niveau primaire	1210	1		1
de niveau secondaire	1211	7	1	7,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	17	11	26,1
de niveau universitaire	1213	31	5	34,9
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	374	52	415,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	4,2	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	8.251	
Frais pour la société	152	246.840,45	

N°	0452080178	C-cap 10
----	------------	----------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	52	1	52,8
210	52	1	52,8
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	26	3	27,7
310	26	3	27,7
311			
312			
313			
340	1		1
341			
342	6	1	6,8
343	19	2	19,9
350			

N°	0452080178	C-cap 10
----	------------	----------

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	177	5811	48
5802	4.808	5812	1.563
5803	954.297,5	5813	140.506,29
58031	905.397,24	58131	132.803,43
58032	48.900,26	58132	7.702,86
58033	0	58133	0
5821	267	5831	58
5822	1.159	5832	202
5823	69.492,97	5833	9.760,79
5841	6	5851	3
5842	2.174	5852	1.224
5843	28.332	5853	15.971,49

N°	0452080178	C-cap 15
----	------------	----------

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

Note relative à l'annexe 6.5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

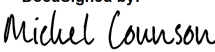
Veuillez noter que l'ASBL Sports Tech Belgium a été créée en juin 2024. Il n'y a donc pas encore de comptes annuels disponibles.

Johan Deschuyffeleer,
Administrateur Indépendant
et Président du Conseil
d'Administration,
représentant The House of
Value BVBA - Advisory and
Solution BV

DocuSigned by:

EB4FB2AFFABA405...

Michel Counson,
Administrateur
Délégué

DocuSigned by:

57A0A6FD29DC4FA...

Serge Van Herck,
Administrateur
Délégué et CEO,
représentant une BV

DocuSigned by:

249AD9922065456...